



L'UNION EUROPÉENNE DOIT RENOUER AVEC LE CONCEPT DE PUISSANCE, UNE NOUVELLE STRATÉGIE FRANÇAISE

Sous la direction de William Thay, Président du Millénaire





Pour le Millénaire,

l'Europe doit renouer avec

le concept de puissance

en adoptant 4 priorités :

1) Prospérité : une Europe créatrice
de **richesse et d'emplois**

2) Protection : en assurant **un espace sûr**

3) Projection : une Europe des **grands projets
et des institutions adaptées au XXIème siècle**

4) La stratégie française dans la
construction européenne

Introduction

Après les ravages des deux guerres mondiales, les Européens du XXème siècle ont construit l'Union européenne. Cette Union a permis au cours des 60 dernières années de réconcilier les nations européennes, de poser les bases de leur prospérité commune, et d'affermir la démocratie.

Cet acquis est fondamental et doit être préservé. Mais aujourd'hui les Européens doutent de l'Europe, voire s'en détournent purement et simplement. Le projet européen est remis en cause partout en Europe avec la montée des populismes, le Brexit, et la réaffirmation des intérêts nationaux. La machine technocratique bruxelloise tourne à vide ou, pire, rogne nos libertés et nos identités pour un projet devenu abstrait.

Pour perdurer face à ces défis, l'Union européenne doit donc se reconstruire et ouvrir une nouvelle ère de sécurité et de prospérité sur notre continent.

Dans ce projet de reconstruction, les pro-européens et les eurosceptiques font en fait le même constat, celui d'une Europe malade, aujourd'hui incapable de nous protéger efficacement face aux géants américains et chinois. Pour notre part, nous proposons également une analyse lucide à la fois de la nécessité de l'Europe pour notre pays et en même temps des insuffisances profondes de la construction européenne et de l'urgence d'agir.

Nous avons plus que jamais besoin d'une Europe unie, forte, décidée à enfin défendre ses intérêts et ses valeurs. L'Europe est un rempart indispensable pour assurer aux Français comme à tous les

Européens la sécurité et la prospérité économique. Ce sont là deux défis auxquels l'Europe est confrontée aujourd'hui, et c'est pour y répondre qu'elle doit se repenser.

Les Européens du XXIème siècle doivent être à la hauteur des défis auxquels ils font face en repensant l'Europe. Ils doivent rénover de fond

en comble leur maison commune qu'est l'Europe, afin de faire émerger une Europe du XXIème siècle, mieux à même de servir les Nations et leurs citoyens.

L'Europe du XXIème siècle doit protéger les Nations et leurs citoyens en se donnant quatre priorités visant à devenir clairement une puissance capable de s'imposer face aux géants chinois et américains : retrouver sa puissance économique, assurer sa sécurité aussi bien sur le plan intérieur qu'extérieur, se tourner vers l'avenir en bâtissant l'Europe des grands projets, et enfin renouveler ses institutions pour renouer avec les peuples européens.

Dans cette reconstruction, la France a toute sa place. Notre pays a toujours été à l'avant-garde des grands projets, et à commencer par la philosophie des Lumières et la Révolution française, nos valeurs et notre modèle se sont exportés dans le monde et transmis au travers des âges. Victor Hugo a imaginé le projet européen au XIXème siècle, Robert Schuman et Jean Monnet l'ont concrétisé.

Pour bâtir l'Europe du XXIème siècle, il nous faut donc être une nouvelle fois révolutionnaires. De plus, face aux déséquilibres liés à l'élargissement de l'Europe vers l'Est, la France, si elle veut continuer de peser en Europe, ne peut plus se prévaloir uniquement de ses acquis historiques : il nous faut bâtir une nouvelle stratégie.



Prosperité : une Europe créatrice de richesse et d'emplois



Alors que la conjoncture économique était très favorable lors de l'élection présidentielle de 2017, la France subit depuis le début d'année 2018 un fort ralentissement. Pour autant, la croissance des autres États membres de l'Union ne connaît pas le même trou d'air. Cela s'explique par différents facteurs, comme notamment le ralentissement de la consommation par manque de confiance des ménages français suite aux différentes mesures adoptées par le Gouvernement Philippe avec le Projet de Loi de Finance 2018.

Néanmoins, au delà des profondes réformes nécessaires de notre système économique et social, les leviers et outils européens ne paraissent pas exempts de responsabilité dans le délitement de l'économie et du modèle social français. En effet, Marcel Gauchet dans *"Comprendre le malheur français"*, développe une analyse intéressante de la lente désagrégation économique et sociale de la France depuis les années 70, avec pour point de départ les deux crises pétrolières, la mondialisation, et le tournant néo-libéral avec de nouveaux instruments financiers dans un contexte de dérégulation.

Ce tournant va prendre tout son sens dans l'adoption du Traité de Maastricht, qui mettait en place l'Union monétaire avant de conduire à une Union politique. Cependant, depuis les deux référendums avortés sur le projet de Constitution européenne de 2005, par la France et les Pays-Bas, le rejet de l'Europe est de plus en plus criant au gré des élections et des référendums divers. Du fait de cette situation d'entre-deux, les États-membres et particulièrement la zone euro, sont à la fois solidaires (ex. la crise financière et des dettes souveraines) mais également concurrents entre eux (disparité économique sur deux axes : nord-sud / ouest-est).

Ainsi, s'il est défendable que l'Union européenne adopte une politique qui réponde à ses intérêts macro-économiques, il est fort discutable d'appliquer ce raisonnement uniformément sans interroger le cas français. De plus, par un

manque de volonté, et par le choix délibéré de concentrer l'effort politique sur une gouvernance économique, l'Union européenne a volontairement abandonné toute idée de puissance. Dès lors, les différents peuples européens ne comprennent pas pourquoi les États-membres ont procédé à des transferts de souveraineté au profit d'une entité incapable de les défendre, et dont de surcroît les résultats économiques sont de plus en plus contestés.

En effet, les choix effectués depuis la crise financière de 2008 sont souvent à contre-courant des décisions à mener tant dans les phases montantes que descendantes des cycles économiques, et ces choix ont donc pour conséquence l'impossibilité de résorber efficacement le chômage dans l'intégralité du marché commun. Cela s'explique notamment par une politique monétaire et budgétaire soit trop lente soit inefficace. Ainsi, alors que les États-Unis ont retrouvé leur niveau économique d'avant-crise dès 2014, avec un taux de croissance de 4,1% en 2018, et que leur niveau de chômage est passé de 10% en octobre 2009 à 3,8% en mai 2018, l'Union européenne, elle, a timidement retrouvé la croissance mais des zones entières n'ont toujours pas retrouvé leur PIB d'avant-crise (notamment l'Italie), et tout cela avec un niveau de chômage plus important (6,8%). L'amélioration de ces résultats ne peut que procéder de plusieurs changements :

- Réformer la politique monétaire pour faire de l'euro un instrument de puissance et une arme monétaire.
- Changer de politique budgétaire et réformer le Pacte de Stabilité après une décennie d'échec.
- Lutter contre les disparités fiscales et sociales entre États membres.
- Avoir une politique commerciale plus protectrice des entreprises et des citoyens européens.



Volet politique Monétaire



Volet Politique Monétaire :

Si la mise en place d'un budget de grande ampleur n'est pas à l'ordre du jour au vu des difficultés rencontrées par le Président Macron lors du Conseil européen en décembre 2018, il existait pourtant d'autres mesures pour faire de l'euro une monnaie capable de rivaliser avec le dollar. La transformation du Mécanisme européen de stabilité en un véritable FMI européen, et la création d'un Trésor européen associé au Conseil européen et à la Banque centrale européenne, aurait permis d'avoir une stratégie monétaire pour utiliser l'euro comme une arme monétaire et en faire un instrument de puissance.

1/ L'euro doit devenir un instrument de puissance monétaire

Armés sur le plan monétaire, la Chine et les États-Unis sont en capacité de piloter leurs taux de change de façon suffisamment subtile pour respecter les règles fixées par les institutions mondiales, mais de façon suffisamment significative pour ne pas avoir à payer pleinement le prix de leur conflit commercial.

Face au dollar, aujourd'hui encore monnaie de référence au niveau mondial, l'euro peut et doit devenir un concurrent sérieux à ce statut de référence mondiale en offrant une alternative stable et sans risque au risque politique et judiciaire important que représente l'utilisation de la monnaie américaine pour les entreprises étrangères du fait de l'extraterritorialité du droit américain et de la politisation de la justice américaine.

Face au Yuan, qui reste une monnaie très contrôlée, non librement convertible, la zone euro a un avantage comparatif clair, et, à travers la Banque centrale européenne, a la capacité d'utiliser sa monnaie de façon défensive et dissuasive pour protéger ses entreprises des fluctuations monétaires.

L'euro pourrait alors servir à la fois de monnaie centrale des échanges internationaux, et de valeur refuge en temps de crise comme le Yen ou le Franc suisse aujourd'hui.

2/ Réforme du budget de la zone euro pour la mise en place un mécanisme de lutte budgétaire contre les chocs symétriques et asymétriques.

L'adoption du budget de la zone euro ne pourra pas permettre d'obtenir les effets bénéfiques escomptés au regard de sa composition : 22 milliards d'euros serviront à la mise en place des réformes structurelles préconisées dans le cadre du semestre européen, 0,84 milliard pour un appui technique et 2,16 milliards d'euros pour le mécanisme de soutien à la convergence.

La dernière réforme de la zone euro, avec l'adoption d'un budget dont la fonction de stabilisation de l'économie est absente, échoue à nouveau à faire de la zone euro une "zone monétaire optimale" au sens du prix Nobel d'économie Robert Mundell.

En effet, avec seulement 20 à 30 milliards d'euros sur 7 ans, il ne peut pas à la fois faire face aux chocs symétriques (choc touchant de manière similaire les pays) et faire office de transfert budgétaire pour aider les États en difficulté lors de chocs asymétriques, et ne pourra donc pas constituer un mécanisme d'ajustement efficace.

Un budget de la zone euro de grande ampleur n'est donc pas à l'ordre du jour et n'est de toute façon pas souhaitable. Pourtant, il est impératif de revoir sa composition en fixant des objectifs de puissance, de développement ou de convergence.

Le poids d'un budget à venir dépendra à la fois de l'évolution des conjonctures nationales et de la prochaine majorité au sein du Parlement européen pour faire l'objet d'un chiffrage précis à l'heure actuel.

En cas de majorité europhile, un budget de grande ampleur pourrait ainsi voir le jour, ce qui ne serait vraisemblablement le cas inverse. En effet, dans ce cas, il s'agirait plus d'un mécanisme intergouvernemental plutôt que d'un budget de la zone euro ayant une portée beaucoup trop fédérale dans cette hypothèse.

3/ Création d'un Fonds monétaire européen en transformant le Mécanisme européen de stabilité

L'aide du FME serait de plusieurs natures : prêts directs aux États en difficulté suite à un choc économique interne ou externe (pour éviter la propagation aux autres pays de la zone euro), possibilité de restructurer les dettes publiques ou privées (celles des acteurs systémiques).

Contrairement à ce que le gouvernement allemand réclame comme conditions d'éligibilité aux aides financières du FME, ces conditions doivent être assez souples pour s'accommoder des chocs. Un bon point de départ étant la doctrine actuelle du FMI, doctrine révisée après le fiasco du sauvetage de la Grèce notamment.

En effet, l'exigence allemande qu'un pays affiche un déficit budgétaire inférieur à 3% du produit intérieur brut (PIB) et une dette publique de moins de 60% du PIB, à moins d'avoir réduit sa dette de 0,5 point de PIB au cours de chacune des trois dernières années avant sa demande d'assistance est absurde, car un tel pays ne pourrait en aucun cas se retrouver en difficulté significative sur les marchés financiers, et n'aurait donc pas besoin de faire appel au FME.

4/ Création à terme d'un Trésor européen

La création de l'Union économique et monétaire suppose la création d'instruments pour piloter ou coordonner l'action des États-membres.

La création d'un Trésor européen permettrait de financer des politiques nationales ou européennes à travers à terme l'émission de dettes sous des conditions définies: un pays ne pourrait bénéficier d'un soutien européen pour financer un déficit budgétaire qu'il creuse sans raison macro-économique valable, sauf dérogation du Conseil européen.

Pour fonctionner, ce Trésor européen nécessitera une coordination des politiques publiques au niveau de la zone euro afin de

décider des priorités économiques et sociales par des plans pour chaque mandature européenne.

5/ Développer le mécanisme de lutte contre l'usage de l'extraterritorialité américaine

Avec l'annonce du retrait américain de l'accord iranien (le JCPOA), les entreprises américaines et surtout européennes ont été contraintes de se retirer du marché iranien afin de ne pas tomber sous le coup des sanctions imposées par l'extraterritorialité du droit américain, organisée entre autres par le Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) de 1977.

Dès lors, si les entreprises étrangères et notamment françaises ne souhaitent pas suivre l'exemple d'Alstom, condamnée à payer une amende record de 772 millions de dollars par le Department of Justice et dont la branche « énergie » est passée sous pavillon américain, Total, Engie, Airbus et autre PSA ont tout intérêt à se conformer aux souhaits de Washington, sous peine d'amende, ou de perte de l'accès au marché américain.

Or, en 2017, la France était le 2ème partenaire commercial de l'Iran, si on compte les exportations et les importations. Rappelons d'ailleurs à ce titre que Total avait signé en juillet 2017 un contrat de 2 milliards de dollars (1,75 milliard d'euros) pour la première phase de développement d'un important champ gazier offshore, incluant une somme équivalente pouvant être mobilisée pour une seconde phase, tandis que Renault et PSA détenaient 40% du marché automobile iranien.

Enfin, IranAir avait commandé à Airbus une centaine d'appareils, pour un montant total de 17,5 milliards d'euros.

Ainsi, il est capital tant pour Paris que pour Bruxelles d'apporter des réponses à l'extraterritorialité américaine afin de préserver nos intérêts, au premier rang desquelles devrait figurer le développement de mécanismes visant à contourner le FCPA.

Un premier mécanisme financier européen avait été voté en 1996. Ce dernier visait à contrer l'extraterritorialité américaine à travers une aide au financement des PME souhaitant contourner le FCPA. Les entreprises travaillant dans le secteur de l'environnement, de l'aménagement urbain, des infrastructures ou des transports, devaient ainsi bénéficier de subventions en cas d'atteintes graves à leurs intérêts.

Cependant, comme la suite l'a démontré, ce mécanisme n'est pas opérant. Ainsi, il faudrait aller bien plus loin et développer une structure européenne interétatique servant de tampon pour protéger les entreprises européennes de la justice américaine. Il s'agirait d'un véhicule financier faisant l'intermédiaire entre les entreprises européennes souhaitant commercer avec l'Iran et les structures locales qui en seraient les clientes. En effet, la seule limite à l'extraterritorialité américaine est le lien de rattachement avec les Etats-Unis. Or, ce lien est interprété de manière maximaliste par la justice américaine. En effet, peuvent tomber sous le coup du FCPA les « émetteurs », qui sont essentiellement les sociétés cotées, les « entreprises nationales autres que les émetteurs », c'est-à-dire tout citoyen, ressortissant ou résident des Etats-Unis ainsi que toute personne morale, société de capitaux ou de personnes, association, fiducie industrielle ou commerciale, organisation non dotée de la personnalité morale ou entreprise individuelle qui a son principal établissement aux Etats-Unis ou qui est organisée selon la loi des Etats-Unis, et « toute personne autre qu'un émetteur ou

une entreprise nationale ». Ainsi, seule une entité purement européenne, ne faisant aucune affaire avec les Etats-Unis, et n'utilisant le dollar à aucun moment dans ses transactions, pourra éviter de tomber sous le coup du FCPA.

Ces mesures ne pourront être pérennes que si dans le même temps, les entreprises européennes se préservent également autant que faire se peut d'utiliser le dollar dans les échanges tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières de l'Union européenne, d'où également la nécessité de renforcer l'euro au niveau international (proposition 1).

6/ Réforme de la politique monétaire

Sur la politique monétaire, les Etats-Unis ont choisi d'adopter une politique monétaire accommodante pour réduire l'impact de la crise financière, avec une baisse de son taux directeur dès janvier 2008 puis différents programmes d'assouplissement quantitatif (QE en anglais) pour doper la reprise économique. La BCE, elle, ne s'est résolue au QE qu'en 2015, soit cinq ans plus tard ! C'est en grande partie cette différence de politique monétaire qui a conduit à la grande divergence entre les économies américaines et européennes suite à la crise de 2008.

La BCE doit donc rejeter le paradigme allemand exclusivement anti-inflationniste pour se doter de nouvelles missions en ajoutant dans ses statuts la mission d'assurer également le plein emploi et une croissance durable et soucieuse de l'environnement.

La pertinence d'un seuil d'inflation à 2% devrait également être questionnée, d'autant plus que cette cible "d'en dessous mais proche de 2%" est minorée de manière chronique par la BCE : de 2008 à 2018, l'inflation moyenne dans la zone euro n'a été que de 1,2-1,3%, très loin des 1,9% environ que vise la BCE !

En effet, du fait de l'influence allemande, la tolérance de la BCE à une inflation faible est sans commune mesure avec sa tolérance à une inflation qui serait supérieure à 2%. Cette asymétrie est un problème majeur qui conduit l'inflation européenne à être chroniquement faible, ce qui pèse sur les dettes souveraines et sur le bon fonctionnement des économies des Etats-Membres.





Volet politique Budgétaire



Volet politique budgétaire :

Dix ans après la crise financière liée aux crédits subprimes, une nouvelle crise économique pourrait bien s'amorcer comme le craint le FMI. Dans son rapport en date du 10 octobre dernier, l'institution internationale estime que si la situation du secteur financier est plus saine, il existe de nouveaux risques.

Ces risques découlent tout d'abord de la guerre commerciale Etats-Unis/Chine qui pourrait nuire à la croissance mondiale et de l'explosion des inégalités dans le monde. Les autres risques concernent aussi bien l'endettement public que privé, tandis que la situation intérieure américaine n'améliore pas la situation avec un désaccord à la fois sur la politique monétaire (entre la FED et la Maison Blanche), et sur la politique budgétaire (entre Donald Trump et la chambre des représentants à majorité démocrate), ayant par exemple conduit au *shutdown* le plus long de l'histoire américaine, une situation de blocage qui risque fort de se reproduire régulièrement dans les mois à venir.

Suite aux crises financière de 2008 et des dettes souveraines, l'Union européenne et en particulier la zone euro ont heureusement entamé des réformes permettant d'assurer plus de stabilité financière dans l'espace économique européen. Seulement, les dirigeants européens sont amenés à revisiter l'adage prêté à Richelieu « Gouverner, c'est prévoir » : autant la dernière crise financière n'était pas forcément prévue, autant les récents signaux macroéconomiques inquiétants doivent conduire à prendre des mesures de prévention pour amortir une éventuelle crise.

Cependant, à la différence de 2008, les États-membres de l'UE ne pourront pas répondre efficacement à une nouvelle crise, eût égard à leur situation budgétaire et leur endettement (81,6% du PIB de l'Union européenne en 2017). Les instruments budgétaires européens auront alors une importance encore plus cruciale que lors de la crise des dettes souveraines. Toutefois, leurs rigidités ne

permettent pas actuellement de répondre efficacement à une éventuelle crise économique, et ils doivent donc être réformés pour doter l'Union européenne d'instruments efficace d'amortissement de crise économique.

Réforme des règles budgétaires communes du Pacte de Stabilité :

Sur le plan budgétaire, les dirigeants européens ont adopté sous l'impulsion d'Angela Merkel des politiques budgétaires restrictives, notamment avec l'adoption du TSCG en 2012. Ce choix idéologique a conduit à minima à un retour tardif de la croissance, ou pour certains pays (comme la Grèce) une lourde récession et une importante paupérisation ne permettant pour autant in fine aucunement de réduire la dette en % de PIB. Pour effectuer une politique économique plus efficace et plus juste, l'UE doit donc se réformer. Il est nécessaire d'offrir plus de souplesse aux États-membres qui veulent provoquer un choc de demande et d'investissement par un amendement des règles du calcul du déficit (Six pack et TSCG) et permettre un soutien (coordonné dans le cadre du semestre européen) à la demande et au pouvoir d'achat pour faire face aux retournements de cycles économiques. Cela doit être accompagné par un renforcement du Plan Juncker, en augmentant son capital de base, en ajoutant des investissements thématiques sur le numérique et la transition énergétique, et en poursuivant le soutien de l'investissement dans les États-membres pour lutter contre les disparités économiques dans la zone Euro.

7/ Compléter le semestre européen

Il s'agirait de permettre de lancer des chocs de demande et d'investissement quand c'est nécessaire. Le Conseil européen aurait ainsi la possibilité de déclarer un État d'urgence économique en cas de crise économique pour rentrer dans un dispositif dérogatoire au Pacte de Stabilité.

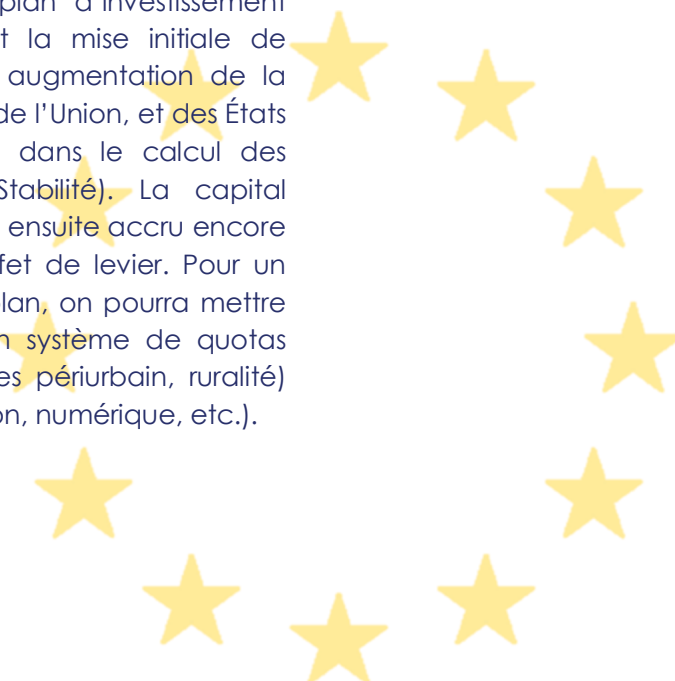
8/ Les règles du Pacte de Stabilité devraient dépendre du cycle économique

Les objectifs du Pacte de Stabilité devraient varier avec le cycle économique, avec des objectifs différents tant en période de croissance que lors des récessions, pour maintenir même à travers les récessions des dépenses indispensables comme l'investissement public, la recherche et le développement ainsi que les dépenses militaires.

Soutenir l'investissement

9/ Conserver et perfectionner le plan Juncker

Soutenir davantage le plan d'investissement Juncker en augmentant la mise initiale de crédits publics par une augmentation de la participation du budget de l'Union, et des États-membres (non compris dans le calcul des règles du Pacte de Stabilité). La capital disponible à investir serait ensuite accru encore davantage grâce à l'effet de levier. Pour un meilleur ciblage de ce plan, on pourra mettre en place pour partie un système de quotas géographiques (territoires périurbain, ruralité) et thématiques (innovation, numérique, etc.).





Volet lutte contre le dumping fiscal et social



Volet lutte contre le dumping fiscal et social :

Les 28 (27) pays membres de l'Union européenne disposent d'économies très hétérogènes et ont des intérêts différents voire contraires. Ces disparités économiques dans une zone de libre circulation des biens et des personnes conduisent inévitablement à une concurrence fiscale et sociale entre les États membres.

La viabilité à long terme des zones économique et monétaire européennes requiert donc la fin de cette concurrence à la baisse en matière de fiscalité et de droits sociaux. En effet, cette baisse profite aux plus favorisés pour ce qui est de la fiscalité et affecte les plus défavorisés en ce qui concerne les droits sociaux, et constitue donc un moteur puissant d'accroissement des inégalités et de révolte des peuples.

Mettre un terme au dumping fiscal

Alors que les États-membres sont soumis à des règles strictes de déficit dans leur souveraineté budgétaire, ceux-ci doivent maintenir leurs services publics tout en faisant face à une évasion fiscale des revenus et patrimoines les plus élevés (due à la liberté de circulation des capitaux). Sous cette contrainte, les États-membres ont transféré le poids de la fiscalité des revenus les plus mobiles vers les revenus les plus fixes. Ce transfert de fiscalité se traduit par une baisse de l'impôt nominal sur le décile le plus riche de la population (qui a des investissements liquides) compensée par une hausse de la charge sur tous les ménages, qui frappe proportionnellement davantage les plus démunis.

Mettre un terme au dumping fiscal

Alors que les États-membres sont soumis à des règles strictes de déficit dans leur souveraineté budgétaire, ceux-ci doivent maintenir leurs services publics tout en faisant face à une évasion fiscale des revenus et patrimoines les plus élevés (due à la liberté de circulation des capitaux). Sous cette contrainte, les États-

membres ont transféré le poids de la fiscalité des revenus les plus mobiles vers les revenus les plus fixes. Ce transfert de fiscalité se traduit par une baisse de l'impôt nominal sur le décile le plus riche de la population (qui a des investissements liquides) compensée par une hausse de la charge sur tous les ménages, qui frappe proportionnellement davantage les plus démunis.

En parallèle, certains États membres ont résolu ce paradoxe, au moins en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés, en maintenant un haut niveau de rentrées fiscales via un abaissement drastique des taux, afin de capter et concentrer les sièges des grandes multinationales adeptes d'optimisation fiscale. Il faut donc également mettre un terme à ce moins disant fiscal dont ont profité à outrance des États membres déjà parmi les plus riches d'Europe au détriment de tous les autres.

10/ Mettre en place un "serpent fiscal" sur l'impôt sur les sociétés

Il s'agirait de mettre en place, sur le modèle des directives sur la TVA (qui imposent une fourchette de taux), une directive imposant une fourchette de taux sur l'impôt sur les sociétés.

Ce serpent fiscal permettrait d'établir des limites claires au dumping fiscal.

11/ Devenir proactif en matière de lutte contre la fraude fiscale

Alors que les pertes pour cause de fraude fiscale sont estimées à 120 milliards d'euros pour l'Union Européenne et 20 milliards d'euros pour la France, la Commission européenne doit devenir bien plus active sur la lutte contre la fraude fiscale aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de son espace (Malte, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas). La Commission pourrait ainsi imposer des sanctions aux pays les plus permissifs face à l'évasion fiscale en faisant appel au régime des procédures d'infraction pour les États-membres.

12/ Remettre les États-membres sur un pied d'égalité fiscal

Plus généralement, l'Union européenne devrait prendre à bras le corps toutes les recommandations de l'OCDE dans son groupe de travail sur "l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices" ("base érosion and profit shifting", BEPS), en vue de remettre sur un pied d'égalité fiscale les États-membres entre eux ainsi que les PME face aux grandes multinationales.

Lutter contre le dumping social

De la même manière, il faut mettre un terme à la concurrence sociale entre États membres : la liberté de circulation des capitaux et la liberté de circulation des personnes force les États-membres à se livrer une course à la baisse du coût du travail, notamment sur les emplois les moins qualifiés.

En effet, la différence de coût du travail par heure en Europe varie d'un facteur 1 à 10 (ex. 4,40 euros en Bulgarie en 2017 contre 42 euros au Danemark).

Sur le cas particulier des travailleurs détachés, il paraît ainsi nécessaire de procéder à l'alignement des cotisations sociales payées sous ce régime sur celles normalement payées dans le pays de détachement. De même, il paraît aussi nécessaire d'avancer vers un salaire minimum européen progressif aussi bien dans le temps que sur le montant.

13/ Réformer la directive sur les travailleurs détachés

La directive sur le statut des travailleurs détachés doit être révisée pour notamment demander dès les premiers mois le paiement des cotisations sociales dans le pays où le travailleur exerce son activité et étendre l'application de la dernière révision de la directive au secteur des transports (protection du secteur français de transports).

14/ Avancer progressivement vers un salaire minimum européen de subsistance

Il paraît nécessaire d'avancer vers un salaire minimum européen progressif aussi bien dans le temps que sur le montant. Cette disposition prendra du temps non seulement à cause des intérêts divergents des États membres mais aussi de la grande disparité de coût du travail horaire en Europe.

Néanmoins, un encadrement au niveau européen du salaire minimal (encadrement qui serait fonction du niveau de vie local), pourrait être bénéfique pour l'ensemble des européens, notamment les plus défavorisés : tout européen doit pouvoir vivre dignement de son travail.

15/ Mettre en place un serpent social

De la même manière que pour la fiscalité des sociétés, il paraît nécessaire de faire converger les droits sociaux au niveau européen en mettant en place un serpent social par le biais d'une directive portant à la fois sur le salaire minimum et sur le financement du système de protection sociale, qui assurerait un niveau minimal de protection à chaque européen.



Volet émergence de champions européens



Volet émergence de champions européens pour faire face aux géants mondiaux :

Le 6 février dernier, la Commission européenne s'est opposée au projet de fusion entre Alstom et Siemens.

En empêchant la création du deuxième constructeur ferroviaire mondial, l'Union européenne renonce une nouvelle fois à la notion de puissance nécessaire pour peser dans la lutte économique mondiale pour se concentrer uniquement sur le marché européen.

Pour devenir un acteur crédible dans la guerre économique mondiale, l'Union européenne doit réformer son droit de la concurrence pour favoriser l'émergence de champions européens.

Le marché intérieur européen, fort de ses 500 millions de consommateurs et du statut de la deuxième économie du monde (juste derrière les Etats-Unis en PIB nominal d'après le FMI), offre un atout considérable pour développer des acteurs aptes à lutter contre les géants chinois et américains.

Face aux menaces des géants américains et chinois, 19 États membres dont la France et l'Allemagne ont plaidé pour favoriser l'émergence de géants industriels européens lors d'une réunion de ministres à Paris le 19 décembre. Cette forte base politique permet ainsi à la prochaine Commission européenne d'avoir le soutien nécessaire pour mettre en place un changement de doctrine et permettre enfin à l'Europe de renouer avec la notion de puissance économique de niveau mondial.

16/ Réviser les règles de concentration et de concurrence

Pour permettre l'émergence de champions européens, les règles de concurrences européennes, et notamment les seuils des opérations de concentration doivent être révisées.

Aujourd'hui zone économique qui protège le moins son marché intérieur, l'Union européenne est restée trop longtemps emprisonnée dans la doctrine dont elle s'est voulue la gardienne, empêchant le regroupement entre entreprises nationales pour former des poids-lourds européens (article 102 du TFUE).

La Commission, qui dispose des pouvoirs les plus forts dans ce périmètre d'action, doit désormais tendre vers une modernisation de ces mesures et permettre l'émergence de géants continentaux.

La Commission européenne doit prendre le marché mondial comme marché de référence plutôt que limiter son analyse au seul marché intérieur lorsqu'elle définit les marchés géographiques pertinents dans ses analyses et ses comparaisons.

Une deuxième solution serait de définir des marchés de référence par secteur, en prenant le marché mondial lorsque le secteur est soumis à une forte concurrence mondiale et le marché européen lorsque la concurrence est moindre.

17/ Établir une liste dérogatoire de secteurs stratégiques

Sur le modèle de celles des décrets Villepin 2005 et Montebourg de 2014, l'établissement d'une liste de secteurs stratégiques (environnement, énergie, défense, numérique, innovation) dérogoires des règles de concurrence permettra de protéger ces secteurs d'une compétition à outrance pour passer à l'échelle et émerger comme leaders européens sur le modèle d'EADS.

La définition de ces secteurs permettrait ainsi d'adopter une stratégie de protection pour ces secteurs du marché intérieur et de développement pour les autres. Cette stratégie européenne supposerait également de revoir les règles relatives aux aides d'États pour soutenir certains secteurs qui doivent être définis par le Parlement et le Conseil européen.

18/ Se protéger contre les investissements étrangers nocifs

La menace chinoise conduit les puissances occidentales à réviser leur opinion sur le protectionnisme en particulier sur les investissements étrangers. Après le tournant économique entamé aux Etats-Unis par Donald Trump, l'Europe est aussi en train de mûrir sa réflexion après la prise de position du Ministre allemand de l'économie. En effet, Peter Altmaier a proposé récemment un changement de politique pour protéger l'industrie allemande et européenne. Ce basculement dans l'opinion des élites européennes peut ainsi permettre la mise en place d'un arsenal de protection de nos intérêts stratégiques.

Cela se traduirait ainsi par un renforcement du dispositif européen, avec l'établissement ou le renforcement des restrictions sur la participation d'entreprises de pays tiers dans les entreprises européennes, en particulier en établissant des seuils limites de participation qui dépendraient du secteur (stratégique ou non) et de la nature de l'entreprise étrangère (publique, proche du pouvoir, pleinement privée), etc.





Volet Accords commerciaux



Volets Accords commerciaux :

19/ Privilégier l'accord de compétence mixte pour les traités commerciaux

Privilégier l'accord de compétence mixte pour tous les traités commerciaux envisagés ou en cours de négociation par la Commission Européenne, cela permettra, même si cela prendra plus de temps, de consulter les parlements nationaux.

20/ Effectuer un audit des accords commerciaux

Afin de mesurer l'efficacité économique des différents accords commerciaux au regard des perspectives économiques avancées par la Commission européen lors de l'adoption de chaque accord et ainsi de pouvoir tirer un bilan de l'une des principales compétences de l'exécutif européen, il conviendrait de lancer un audit tant par le Parlement européen que par les Parlements nationaux de l'ensemble des accords commerciaux adoptés par l'Union européenne.

21/ Imposer la réciprocité dans les échanges commerciaux.

Les autres grands blocs économiques comme la Chine et les Etats-Unis n'ont pas la même ouverture que l'Union européenne quant à l'accès des acteurs extérieurs à leurs marchés publics, il convient dès lors d'adopter une réponse proportionnée en imposant la réciprocité dans les échanges commerciaux.

Non adopté alors faute d'accord au sein du Conseil européen, un règlement proposé par la Commission européenne en 2012 sous impulsion française aurait permis d'interdire aux entreprises non européennes l'accès aux marchés publics européens en cas de non réciprocité. Alors que la menace sur l'économie se fait chaque année plus réelle, il est nécessaire de porter à nouveau cette proposition.

Plus généralement, la réciprocité concerne aussi le respect des pratiques de la concurrence loyale et de toutes les normes imposées aux acteurs économiques européens

érigées pour protéger le consommateur européen. Pour ce faire, il nous faudra utiliser tous les leviers notamment à l'OMC pour dénoncer les pratiques américaines et chinoises dans la guerre commerciale.

22/ Mettre en place un Buy European Act

La guerre commerciale lancée par Donald Trump devrait obliger Français et Européens à donner une nouvelle orientation à leur politique étrangère. Il s'agit tant pour Paris que pour Bruxelles d'apporter une réponse proportionnée afin de préserver nos intérêts grâce à la mise en place d'instruments de défense commerciale et de protection de notre tissu industriel.

La commissaire européenne au commerce, Cécilia Malmström, a d'ores et déjà annoncé que des « mesures de sauvegardes » allaient être mises en place dans le respect des accords de l'OMC. Il s'agit en réalité de quotas qui permettraient, pour une durée de 200 jours, de stabiliser le niveau des importations telles qu'elles existaient avant le changement de politique commerciale étrangère, et ainsi d'éviter un accroissement de l'afflux des entrées.

Dans le même temps, l'UE doit prendre acte de l'hostilité américaine, sortir d'une vision dogmatique du libre-échange, et dresser des mécanismes de protection efficaces pour défendre son tissu industriel.

En plus de permettre le développement de champions européens, Bruxelles doit veiller à recourir à un protectionnisme à la fois raisonné et coordonné par la mise en place d'un « Buy European Act », afin de lutter à armes égales avec d'autres puissances qui n'hésitent pas à recourir à diverses mesures de protection. L'accès aux marchés publics européens serait réservé aux entreprises dont les produits sont confectionnés à 50% sur le continent afin de protéger le tissu économique et industriel continental et de valoriser la production européenne dans les marchés publics.



Protection :
en garantissant
un **espace sûr**

La montée des populismes en Europe est une conséquence directe de l'échec de l'Union européenne à protéger ses frontières et juguler l'immigration illégale. Avec l'avènement du terrorisme de masse, touchant tous les pays européens à immigration extra-européenne, c'est également une suspicion de l'immigration en général qui s'est répandue en Europe.

Ainsi, comme le démontrent le vote pour le Brexit ou l'élection et réélection de gouvernements farouchement anti-migrants, si l'on veut sauver l'Union européenne, il faut la changer afin qu'elle réponde enfin aux attentes des européens de protection des citoyens et des frontières afin de créer un espace sûr aussi bien sur le plan intérieur qu'extérieur.

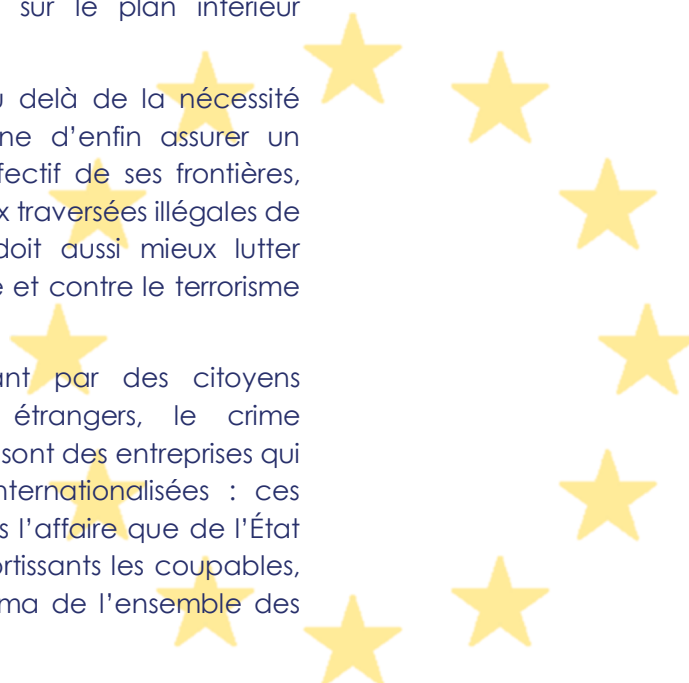
Sur le plan intérieur, au delà de la nécessité pour l'Union européenne d'enfin assurer un contrôle efficace et effectif de ses frontières, en mettant un terme aux traversées illégales de ses frontières, l'Union doit aussi mieux lutter contre le crime organisé et contre le terrorisme islamique.

En effet, fomentés tant par des citoyens européens que des étrangers, le crime organisé et le terrorisme sont des entreprises qui se sont grandement internationalisées : ces fléaux ne sont donc plus l'affaire que de l'État membre dont sont ressortissants les coupables, mais également a minima de l'ensemble des pays limitrophes.

L'Union européenne a donc un rôle important à jouer pour une meilleure protection des citoyens européens. De ce point de vue là aussi son action et son efficacité sont largement en deçà de ce que les européens sont en droit d'attendre de l'Union.

Néanmoins, pour établir un espace sûr sur le plan intérieur, va se poser le problème des moyens d'action de l'Union européenne sur le plan extérieur. La diplomatie ne lui suffira pas, elle a besoin de moyens opérationnels. Si ces moyens ne peuvent pas être d'ordre militaire du fait de la concurrence de l'OTAN et pour des raisons historiques et politiques, elle pourrait

au moins se doter de moyens de renseignement importants, qui permettraient ensuite aux services compétents des États membres concernés d'agir avec efficacité et rapidité.





Volet Immigration



Volet Immigration :

Un des enjeux majeurs face à la migration est de parvenir à suffisamment différencier l'immigration pour raisons économiques (« migrants ») de celle pour raisons humanitaires (« réfugiés » au sens de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951).

Cette distinction est capitale, car la politique migratoire (des migrants économiques) est et doit impérativement demeurer une prérogative exclusive des États-membres, dans lesquels l'UE n'a pas à s'immiscer. Ainsi, la Commission a fait une erreur funeste en cherchant à imposer son plan de quotas de migrants pour leur répartition dans toute l'UE, plan violemment rejeté par le groupe de Visegrad et ayant engendré un véritable rift Est-Ouest au sein de l'UE.

À l'inverse, si la politique d'asile doit également rester en dernier lieu une prérogative des États-membres, les obligations légales (notamment face à la Convention de 1951) communes à chacun d'entre eux fait que l'UE a un véritable rôle à jouer.

De plus, comme les frontières internes à l'UE ont été effacées en faveur de la libre circulation des personnes, la protection des frontières extérieures de l'UE devient une question qui concerne toute l'UE dans son ensemble.

L'UE doit donc mettre en œuvre une politique cohérente et décisive au niveau de l'Union, visant à atteindre les objectifs suivants :

- Zéro mort en mer de migrants tentant la traversée vers l'UE. En effet, ce sont plus de 20000 personnes qui ont trouvé la mort en cherchant à rejoindre l'Europe entre 2000 et 2014[2].

- Zéro arrivée illégale par voie de terre ou de mer. En effet, les traversées illégales sont dangereuses pour les migrants et forment une source majeure de financement pour les trafiquants d'humains et par là pour le terrorisme ; en plus d'être une atteinte insupportable à la souveraineté territoriale des États-membres.

- Expulsion de tous les déboutés du droit d'asile sur le sol européen.

- Limitation des arrivées illégales (ou à vocation illégale) par voie aérienne.

- L'accueil de réfugiés légitimes dans des conditions décentes et le soutien du Haut-Commissariat aux Réfugiés de l'ONU (UNHCR).

Prises ensemble, l'ensemble des mesures que nous proposons permettra d'atteindre ces objectifs. En effet, la preuve de leur efficacité a été faite par l'Australie, avec sa « solution du Pacifique »: depuis l'implémentation de cet ensemble de mesures, il n'y a plus eu un seul mort en mer par naufrage, sauf pendant les cinq ans où cette politique a été suspendue (ce sont plus de 1000 personnes qui ont trouvé la mort en mer pendant cette période), et les arrivées illégales ont également été réduites à zéro.

Par ailleurs, nos propositions pour avoir la possibilité d'expulser les étrangers en situation irrégulière dans tous les cas, et pour rendre bien plus difficile le travail en situation d'illégalité, permettront de rendre le séjour illégal si peu attrayant que plus personne ne le recherchera.

De plus, le traitement offshore des demandes d'asiles et la dissociation de l'immigration économique des demandes d'asiles permettra d'économiser la quasi-totalité de ce que les États membres dépensent actuellement pour la gestion des demandes d'asile.

Ces budgets, qui se chiffrent en dizaines de milliards d'euros au niveau européen, pourront alors être redirigés vers l'UNHCR et vers les politiques d'intégration des immigrés légaux dans les États membres.

Traitement des demandes d'asile

1/ Autoriser les dépôts de demande d'asile dans tout consulat ou ambassade européenne dans un pays tiers (non État membre).

Pris tous ensemble, les réseaux d'ambassades et de consulats des États-membres sont les plus étendus au monde. Toute personne qui a une « crainte raisonnable de persécution » (le vocable de la Convention de 1951) doit pouvoir déposer au plus vite une demande d'asile auprès d'un État membre de l'UE, si elle le souhaite, et sans avoir à faire le voyage jusqu'en UE.

Chaque État membre restera ensuite maître de la décision d'octroyer ou non l'asile. Si l'asile est octroyé, le réfugié pourra légalement rejoindre l'Europe directement par les airs. Si l'asile n'est pas octroyé, beaucoup de temps et d'argent auront été économisés au demandeur comme à l'État membre concerné par la demande.

2/ Création de « hot-spots » de dépôt et de traitement des demandes d'asile dans les pays d'origine et de transit des migrants

Dans la même logique, et afin qu'il n'y ait plus aucune excuse à entrer illégalement sur le territoire de l'UE en vue d'y déposer une demande d'asile, il s'agirait de créer des « hot-spots » pour le dépôt et le traitement des demandes d'asile dans les zones à forte tension migratoire, c'est-à-dire dans les pays de départ ou de transit des migrants. Le migrant ayant déjà quitté son pays pourrait alors déposer sa demande en chemin, sans avoir à continuer sa route jusqu'en UE. Il aurait ainsi sa réponse bien plus rapidement et à moindre frais.

Le traitement des demandes dans les « hot-spots » pourrait être fait directement par des services de l'UE, sur délégation des États-membres, et l'accueil des réfugiés reconnus pourrait alors se faire sur la base du volontariat par les différents États-membres. Si les règles établies par les États-membres pour la délégation à l'UE sont raisonnables et qu'elles sont appliquées, il n'y aura alors pas de

difficulté à trouver des États-membres volontaires pour l'accueil. Ces règles communes pourraient former un embryon de base commune en vue d'une potentielle harmonisation future des règles du droit d'asile entre États-membres.

Enfin, pour les demandes d'asile acceptées ayant été déposées dans des « hot-spots » situés dans un pays sûr, où le réfugié n'aura rien à craindre, il pourra être proposé au réfugié d'être accueilli dans le pays où il a fait sa demande, sous réserve d'accord du pays tiers d'accueil et moyennant une aide de l'UE (qui sera forcément inférieure au coût équivalent si le réfugié était accueilli en UE).

3/ Interdiction aux États-membres d'accepter le dépôt sur leur territoire de demandes d'asile.

En contrepartie, comme tout migrant aura toutes les possibilités raisonnables de déposer sa demande d'asile dans un consulat ou dans un « hot-spot », il sera impératif que l'UE interdise à chaque État membre d'accepter dorénavant les demandes d'asiles sur leur territoire. En effet, sans cela, l'appel d'air créé par les États-membres les plus permissifs demeurera et les migrants continueront de tenter la traversée, sabordant ainsi tout le nouveau système instauré au niveau européen.

Ce nouveau système ainsi établi, plus aucun réfugié véritable ne pourra se retrouver dans l'incapacité d'obtenir l'asile à cause de l'embolisation de notre système d'asile par des migrants économiques ne faisant que profiter de la demande d'asile pour s'installer illégalement en UE.

Gestion des entrées illégales

4/ Création de centres de rétention offshore dans un ou des pays tiers, afin d'y rediriger le flux d'entrées illégales ainsi que les déboutés du droit d'asile en attente d'autorisation de retour

Cette proposition est une pierre angulaire du nouveau système européen proposé ici. En effet, un des freins principaux à l'éloignement des déboutés et des migrants ayant pénétré illégalement sur notre territoire est que les pays d'origine de l'immigration ne délivrent pas suffisamment de « laissez-passer consulaires », documents aujourd'hui indispensables à l'éloignement.

Face à ce problème ancien, la vieille solution du conditionnement de l'aide au développement de l'UE et des États-membres à cette délivrance de documents ne sera jamais qu'une solution partielle et peu applicable. L'UE doit donc aussi négocier des accords avec un ou des pays tiers pour la construction de centres de rétention offshore afin que tous les clandestins ressortissants de pays récalcitrants à leur retour puissent être acheminés vers ces centres, sur le modèle de l'Australie avec le camp de rétention à Nauru.

C'est une solution gagnant-gagnant pour l'UE et pour le pays tiers pour lequel la création de ces centres pourra être source d'emplois locaux. Pour compléter ces accords, des aides financières seront accordées aux pays acceptant d'accueillir ces centres. De plus, l'éloignement se fait vers un endroit où le migrant sera en sûreté, nous protégeant ainsi des décisions idéologiques de la CEDH sur cet aspect.

Le coût potentiel de cette proposition, bien qu'élevé, est à mettre en perspective avec le coût actuel du traitement des demandes d'asile et du soutien financier des demandeurs sur notre territoire, et des économies qu'engendrera la baisse des flux migratoires irréguliers. Ainsi, à titre d'exemple, l'Allemagne a dépensé 16Mds€ en 2015 pour les demandeurs d'asile, et la Suède 6Mds€ (pour 163000 demandeurs d'asile), tandis que le

budget 2017 de l'UNHCR n'est que de 7.7Mds\$ pour l'ensemble des réfugiés mondiaux (plus de 20 millions de personnes).

5/ Renforcement majeur en forces d'active et en équipement de l'agence européenne Frontex de protection de nos frontières extérieures en vue d'interception de toute traversée illégale de nos frontières

La protection des frontières extérieures d'un État est traditionnellement de la responsabilité de l'armée de l'État en question. En l'absence d'une armée européenne, l'agence européenne Frontex doit pouvoir pleinement jouer son rôle de protection de nos frontières extérieures. Cela signifie que les moyens tant en hommes qu'en équipement devront lui être alloués pour mener à bien son mandat.

Aujourd'hui, Frontex est composée de fonctionnaires européens au siège de l'agence, et de l'ensemble des corps de garde-côte et garde-frontière des États-membres.

En réponse à la crise migratoire de 2015, il a été prévu que son budget augmente pour atteindre 322M€ en 2020 (doublant ainsi par rapport à 2015), que ses effectifs augmentent également (à 1000 personnes en 2020), et qu'un corps de réserve rapidement déployable de 1500 hommes soit constitué.

Cependant, cela reste insuffisant pour l'ampleur de la tâche à accomplir. À terme, ce n'est pas un corps de réserve déployé seulement en cas de crise mais bien des milliers de personnels d'active, ainsi que tout l'équipement adéquat - navires, avions et hélicoptères de patrouilles, drones, etc. - qui seront nécessaires pour protéger nos frontières.

Pour cela, le budget de Frontex devrait augmenter pour atteindre 500M€ (un euro par européen et par an).

6/ Modification du mandat de Frontex afin qu'elle intercepte et raccompagne systématiquement les arrivées illégales à leur port (terrestre ou maritime de départ), ou à défaut vers un centre de rétention offshore.

Le seul avantage dont nous disposons par rapport à l'Australie est que l'Indonésie n'est pas signataire de la Convention de 1951, tandis que nos pays limitrophes, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte, et la Turquie le sont tous (ne reste que la Libye).

Ainsi, il paraît clair que tout prétendant à l'asile traversant au cours de son périple un pays de transit signataire de la Convention sans y déposer de demande d'asile a donc peu de chance d'être l'objet d'une véritable « crainte raisonnable de persécution ». Nous pourrions donc utiliser le même genre d'argument derrière la circulaire de Dublin (l'asile doit être demandé dans le premier pays où la sécurité du demandeur peut être assurée) de manière plus générale pour justifier légalement le renvoi systématique des demandeurs d'asile vers des centres de rétention offshore dans les pays suscités. C'était d'ailleurs le sens de l'accord conclu par Angela Merkel avec la Turquie, accord qui a eu un effet immédiat sur les traversées illégales vers la Grèce.

7/ Formation des garde-côtes des pays limitrophes de l'UE et financement direct pour qu'ils prennent la plus grande part de cet effort d'interception et de

Cette proposition a déjà été mise en œuvre avec succès par des États-membres, et ne demande qu'à être généralisée au niveau de l'UE toute entière.

Par exemple, l'Espagne a conclu un accord avec la Mauritanie qui a permis, avec l'aide de l'Espagne et de l'UE, la création d'un corps de garde-côtes mauritanien qui intercepte les embarcations de migrants et les ramène sur les côtes mauritaniennes. Cet accord a permis de passer de 30000 arrivées sur les îles Canaries en 2006 à pratiquement zéro dès 2007. Un autre exemple plus récent est l'accord que l'Italie a passé avec des instances Libyennes visant à

intercepter les navires de migrants et à les reconduire à leur port de départ en Libye.

Instauration de règles communes à tous les États-membres pénalisant la résidence illégale

8/ Toute personne entrée ou résidant illégalement dans un pays de l'UE perd à tout jamais le droit de résider légalement en UE (y compris par mariage).

Il est important que l'UE fasse à nouveau respecter son droit. Toute personne entrant illégalement sur le territoire européen démontre d'emblée qu'il n'a que faire du droit européen. Une telle personne n'a donc pas sa place en Europe, même si elle compte respecter toutes les lois européennes ensuite : la violation originelle du droit en laquelle consiste la pénétration illégale sur notre territoire est trop grave pour justifier l'indulgence.

D'autre part, d'un point de vue plus pratique, la perspective de pouvoir vivre et travailler légalement en Europe étant le but premier de tous les migrants économiques, le risque de perdre cette opportunité à tout jamais devrait avoir une vertu désincitative en faisant réfléchir les migrants à deux fois avant de décider de violer ainsi l'intégrité territoriale européenne.

9/ Pénalités financières et fermeture de l'accès au marché unique pour les entreprises employant des étrangers en situation irrégulière ; amendes pour les

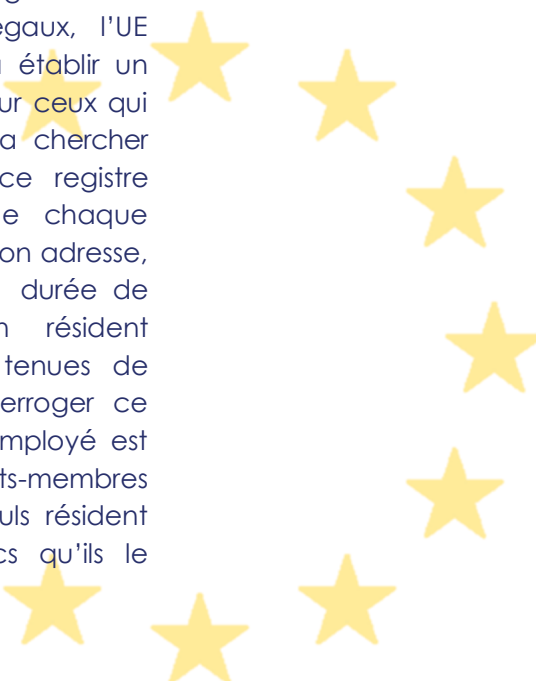
Dans la même logique, la recherche d'un travail rémunéré est une motivation première d'une partie conséquente des migrants illégaux.

Cet état de fait, en plus de risquer de déséquilibrer le marché du travail par la compétition d'une main d'œuvre non qualifiée et acceptant des salaires trop bas, expose les migrants illégaux à l'exploitation en l'absence de droits à faire valoir, créant également un précédent et tirant vers le bas les conditions de travail des travailleurs réguliers soumis à cette compétition. Pour répondre à cet enjeu, l'UE devrait dès lors instaurer des pénalités financières uniformes au niveau de l'UE à l'encontre des

entreprises qui font travailler des migrants illégaux. Ces entreprises pourront également se voir interdire l'accès au marché unique si elles récidivent ou font preuve de mauvaise volonté dans le contrôle du statut de résidence de leurs travailleurs. Dans le cas d'employeurs particuliers, des amendes pourront leur être infligées. En effet, la pénalisation de la résidence illégale ne doit pas peser que sur les migrants eux-mêmes, mais aussi sur tous ceux qui en sont complices et leur permettent de vivre en état de résidence illégale.

10/ Réglementations enjoignant chaque État membre à établir un registre des résidents légaux.

Enfin, afin de mieux pouvoir distinguer entre résidents illégaux et résidents légaux, l'UE pourra inciter les États-membres à établir un registre des résidents légaux, et pour ceux qui en disposent déjà d'un, elle pourra chercher à harmoniser leur forme. Dans ce registre des résidents figurera la liste de chaque résident européen, avec son nom, son adresse, sa nationalité, et le type et la durée de validité de son visa pour un résident étranger. Les entreprises seront tenues de demander à l'administration d'interroger ce registre pour savoir si un nouvel employé est bien un résident légal. Les États-membres seront libres de restreindre aux seuls résidents légaux autant de services publics qu'ils le souhaitent.





Volet Sécurité



Volet Sécurité

En matière de sécurité, l'Union européenne remplit mieux sa mission qu'en matière d'immigration. Ainsi, la coopération policière entre États membres est déjà conséquente, même si des manques importants demeurent, comme par exemple sur la lutte contre la grande criminalité transfrontalière et sur la lutte contre le terrorisme islamique.

De plus, si on peut admettre que la coopération policière entre États membres est satisfaisante, il est risqué d'attribuer une telle efficacité à l'Union européenne. En effet, il existe une multiplicité d'organismes de coopération policière. Ces organes n'ont pas de compétence opérationnelle et les échanges qui s'y font gardent un caractère fondamentalement bilatéral et non européen.

Pour le sujet spécifique de la lutte contre le terrorisme, certains facteurs doivent être pris en compte. Tout d'abord, la lutte contre le terrorisme reste, dans la plupart des pays occidentaux, une problématique étroitement liée au renseignement. De plus, la menace terroriste actuelle (en particulier le terrorisme islamique) n'est pas une menace purement domestique européenne mais bien mondialisée. Enfin, la menace terroriste est une menace mobile, qui nécessite une chaîne de décision rapide. Une telle chaîne nécessite une entité décisionnelle et opérationnelle adaptée au niveau européen.

Une politique efficace européenne de lutte contre le terrorisme nécessite donc que l'Union européenne se dote d'une agence de renseignement de pointe, ayant les moyens humains et financiers de rivaliser les agences américaines, russes, etc., cette agence étant ensuite mise à disposition des États membres. Cette agence n'aura pas vocation à remplacer les agences nationales, mais pourra constituer un interlocuteur unique pour chaque agence de renseignement nationale.

En particulier, cette agence devra comporter une structure d'analyse et de production de renseignement de contre-

terrorisme, ainsi qu'une cellule opérationnelle habilitée à mener à l'étranger des missions d'entrave permettant d'obtenir un effet de réduction de la menace terroriste. Ainsi, elle devra réunir et amplifier les moyens et prérogatives du Centre de Renseignement et de Situation de l'UE (EU IntCen), placé sous la houlette du Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE), ainsi que ceux du Centre européen de lutte contre le terrorisme au sein d'Europol. Elle pourra rester sous l'égide du SEAE, et répondre à des requêtes du Parquet européen qui est en cours de création auprès de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) et dont il faudra élargir le champs d'action aux question d'anti- terrorisme. C'est en gagnant en crédibilité et en expertise que cette agence pourra progressivement prendre toute son ampleur et permettre d'accroître le niveau de sécurité intérieure et extérieure pour les citoyens européens.

1/ Etablir une agence européenne du renseignement antiterroriste.

L'UE doit se doter d'une agence du renseignement antiterroriste à part entière. Afin de centraliser tout le renseignement antiterroriste au niveau européen, elle aura vocation non pas à remplacer les agences de renseignement nationales, mais à devenir l'interlocuteur unique au sein de l'UE des agences nationales. En effet, nous nous rapprochons aujourd'hui des limites de ce que permet le simple bilatéralisme.

Il s'agit donc de permettre à l'Union européenne de gérer et de traiter les grandes bases centralisées d'informations brutes comme par exemple les données des dossiers passagers (PNR) des transports aériens. Ainsi, sur le PNR, cette agence de renseignement devra disposer du contrôle opérationnel sur la captation de ces données chez les transporteurs aériens. Elle sera ensuite responsable du traitement et de la mise à disposition de ces informations auprès des entités habilitées des États membres, et aura la compétence exclusive d'échange d'informations émanant de sources type PNR avec des entités extra-européennes.

Enfin, l'Union européenne devra favoriser les échanges systématiques entre cette agence et les agences de l'UE en charge de secteurs techniques d'intérêt (télécommunications, transports...).

2/ Sur le plan interne, cette agence européenne centralisera le renseignement européen et pourra être impliquée dans des missions de contre-espionnage transfrontalier

Une plus-value importante d'une entité européenne comme le Centre de Renseignement et de Situation de l'UE est sur l'agglomération et le traitement d'informations au niveau européen.

Il faut capitaliser sur cette structure existante et lui faire prendre l'envergure nécessaire.

D'autre part, cette agence devra également s'adjoindre une cellule opérationnelle. Sur le plan interne à l'UE, l'agence européenne du renseignement antiterroriste que nous proposons devra bien évidemment rester en appui des agences nationales, et ne pas intervenir sur le territoire des États membres. Néanmoins, si elle fait la preuve de son efficacité dans la lutte antiterroriste, elle pourra à terme voir s'adjoindre à son mandat des missions de contre-espionnage transfrontalier. En effet, l'action des agences nationales étant restreinte à leur territoire, nombre d'agences étrangères profitent de la libre circulation au sein de l'espace Schengen pour mener leurs actions depuis une base frontalière (ex. depuis l'Allemagne pour le renseignement à Strasbourg au cœur des institutions européennes).

3/ Sur le plan externe, cette agence européenne pourra mener à la fois des missions de renseignement et des actions directes d'entrave aux terroristes

Si cette agence européenne du renseignement antiterroriste doit être dotée d'un service action pour mener des missions à l'étranger, la question de la chaîne de commandement et de décision se posera de manière pressante. Nous proposons, afin de garder une chaîne de décision courte et

donc rapide, impérative pour la réussite de ce type de missions, que la décision soit tripartite et revienne conjointement aux présidents du Conseil européen, du Parlement européen, et de la Commission, sur proposition du chef du Service européen pour l'action extérieure.

En effet, cette agence dépendra administrativement du SEAE et pourra être alimentée, dans un premier temps au moins, par les services de renseignement de contre-terrorisme des différents États-membres ainsi que par le Centre européen de lutte contre le terrorisme d'Europol.

4/ Montée en puissance du Système d'Information Schengen (SIS II) et évolution vers une utilisation antiterroriste

Il s'agit de donner à cette base de données européenne des caractéristiques analogues au Fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT). L'agence européenne du renseignement antiterroriste sera chargée du maintien de cette base de données et du suivi des individus qui y figurent.

Doter l'UE d'un arsenal de mesures administratives permettant de réduire la menace terroriste

5/ Interdiction de circuler sur des réseaux de transport transfrontaliers pour les personnes radicalisées, notamment avec la création d'une "no fly list" européenne.

La centralisation au niveau européen des renseignements antiterroristes pourra permettre aux services européens d'identifier les menaces et de mettre en œuvre des dispositions administratives visant à restreindre leur liberté de mouvement. Ainsi, l'agence européenne du renseignement antiterroriste pourra demander aux autorités nationales compétentes d'empêcher les individus identifiés de pouvoir circuler sur les réseaux de transport transfrontaliers. En particulier, cela pourra prendre la forme d'une "no fly list" sur le modèle américain.

6/ Suspendre ou révoquer la citoyenneté européenne des terroristes et djihadistes européens partis à l'étranger.

Cette proposition vise à empêcher le retour sur le territoire européen des djihadistes et terroristes ayant une nationalité d'un État membre de l'UE.

Plutôt que de prononcer une déchéance de nationalité qui va se heurter non seulement aux particularités des droits de la nationalité dans chaque État membre mais aussi à l'interdiction de faire des apatrides (dans le cas d'une déchéance de nationalité pour quelqu'un n'ayant que cette nationalité), nous proposons de nous appuyer sur le fait que le droit de mouvement et de résidence au sein de l'espace Schengen découle de la citoyenneté européenne et non du fait de posséder la nationalité d'un État membre.

Aujourd'hui, la citoyenneté européenne est octroyée automatiquement à toute personne possédant la nationalité d'un État membre. Nous proposons donc d'amender le droit européen afin qu'il soit possible de suspendre la citoyenneté européenne d'un ressortissant européen terroriste ou djihadiste. Cela le priverait ainsi de son droit de mouvement et de résidence dans l'espace Schengen sans pour autant en faire un apatride, et il pourrait continuer d'utiliser sa nationalité (son passeport) pour résider à l'étranger.

Il est important de noter que ces deux dernières propositions nécessiteraient, pour être effectives, un mécanisme juridictionnel européen réactif. Ce mécanisme n'existant pas actuellement, la tâche de prendre les décisions requises pourra être confiée à la Commission spéciale sur le terrorisme (TERR) du Parlement européen et/ou au Procureur européen en cour de création (après que son mandat aura été élargi à l'antiterrorisme).



Projection : une Europe des **grands projets et des institutions adaptées** au **XXIème siècle**



La prospérité et la protection ont été, depuis son origine, les missions fondamentales de l'Union européenne pour assurer son assise et justifier son existence auprès des États membres qui lui ont transféré une partie de leur souveraineté.

Toutefois, il est nécessaire de raviver l'attachement des citoyens à l'Europe, afin qu'ils puissent se projeter dans l'avenir avec l'Europe.

La projection suppose l'avancée de l'Europe des Grands projets concrets permettant une amélioration visible des conditions de vie des Européens aussi bien sur le plan matériel qu'immatériel. En effet, l'Union européenne est vue en partie comme un effet de levier pour les anciennes puissances européennes qui n'ont désormais plus forcément les moyens de s'offrir une politique de puissance de premier plan à tous les niveaux.

Les Européens doutent de l'Europe, voire s'en détournent purement et simplement. Le projet européen est remis en cause partout en Europe depuis les référendums de 2005, le Brexit, le projet politique de Viktor Orban ou celui de Matteo Salvini en Italie. La machine technocratique bruxelloise tourne à vide ou, pire, rogne nos libertés et nos identités pour un projet jugé abstrait. L'Union européenne doit donc se reconstruire pour éviter son déclin, et cette reconstruction passe par la projection vers l'avenir avec l'Europe des Grands projets.

L'avènement de cette Europe des Grands projets doit être couplé à un renouvellement des institutions européennes pour qu'elles correspondent aux aspirations citoyennes du XXIème siècle. Une Europe plus démocratique suppose de renforcer la responsabilité des acteurs européens aussi bien sur le plan européen que sur le plan national. Cela passera par une nécessaire clarification des compétences entre UE et États membres, car qui dit clarification des compétences dit clarification des responsabilités.





Volet pour une Europe des **grands projets**



Volet Europe des Grands Projets

Création d'un commissariat aux grands projets

Les grands projets que nous proposons étant d'une ampleur importante, il sera nécessaire de créer un commissariat aux grands projets rattaché au Conseil européen afin de mettre en cohérence l'ensemble des politiques requises, à chaque niveau. Ce commissariat ne devra pas être constitué que de fonctionnaires européens afin d'être plus opérationnel, et plus proche du terrain et des réalités politiques. Ainsi, ce commissariat pourra réunir des membres des parlements nationaux et du parlement européen pour débattre et proposer les grandes orientations de l'Europe des grands projets.

Plan d'aménagement du territoire

L'unité européenne ne doit pas être uniquement économique, elle doit aussi être géographique. Cela signifie que ses frontières extérieures doivent être correctement protégées, mais aussi que son espace interne doit être aménagé afin d'en améliorer l'unité et la cohérence. Ainsi, il convient de repenser l'équilibre entre les métropoles et les territoires par un nouveau plan d'aménagement du territoire, avec le développement d'infrastructures pour répondre aux logiques locale, nationales et européennes.

L'UE pourra pour cela établir un Agenda transport à plusieurs horizons (2030, 2050). Cet agenda pourra se fixer l'objectif ambitieux de développer un système européen de transports qui soit abordable et qui permette de rallier en moins de cinq heures tout point du territoire européen depuis tout autre point du territoire.

1/ Favoriser le développement des véhicules électriques autonomes :

L'avènement du véhicule autonome promet une révolution des mobilités d'une ampleur similaire voire supérieure à celle apportée par la révolution automobile. A tous les niveaux, tant pour le transport routier, que la mobilité en ville, mais aussi et surtout en raccourcissant les

distances effectives entre les villes et les zones périphériques et rurales, le véhicule va apporter des avancées capitales.

Il est donc capital pour l'avenir de l'Europe que l'UE saisisse cette opportunité en adoptant une directive afin d'harmoniser les règles d'utilisation au niveau européen (routes, infrastructure routière, recharge etc.). Elle devra inciter la mutation du secteur du transport routier paneuropéen vers un modèle utilisant des camions électriques autonomes. De la même manière, les fonds régionaux de développement de l'UE pourront être aiguillés vers des projets de plateformes multimodales entre terminaux de véhicules autonomes et grandes gares ou aéroports. Des fonds du plan Juncker pourront aussi être alloués à cette priorité.

2/ Développer le projet d'un réseau Hyperloop européen entre les grandes métropoles.

Si l'on souhaite unifier le territoire européen, baisser nos émissions de gaz à effet de serre dues au transport aérien, et atteindre l'objectif de trajets paneuropéens nécessitant moins de cinq heures de trajet, il sera nécessaire de construire un réseau de transport Hyperloop entre grandes métropoles/plateformes multimodales de transport à l'échelle européenne.

En effet, l'Hyperloop s'annonce comme la prochaine technologie de rupture, justifiant de ne pas investir dans la technologie déjà bientôt dépassée des trains à lévitation magnétique.

La raison en est que l'Hyperloop permet de s'affranchir des frottements de l'air, qui constituent la dernière limite physique majeure empêchant l'augmentation des vitesses de déplacement des trains. Ainsi, les trains à lévitation magnétique, qui ne subissent aucune autre contrainte que la résistance de l'air, ne peuvent que difficilement dépasser les 600km/h (la seule ligne commerciale existant aujourd'hui atteignant quant à elle une vitesse maximale de 431km/h).

Au contraire, les capsules des Hyperloops pourront atteindre des vitesses largement supérieures à celles des avions, les prototypes les plus avancés dépassant déjà les 1000km/h de vitesse de croisière.

Défense de la culture et du patrimoine européens

Il ne peut pas y avoir de projection dans l'avenir sans enracinement dans un passé et une histoire commune. L'avenir auquel les Européens aspirent ne peut se construire que sur des bases solides. Ainsi, si l'on souhaite que l'Europe s'inscrive dans la durée et puisse se projeter vers le futur, elle se doit de renouer avec son héritage propre, sa culture, son histoire, ses peuples. C'est en revendiquant l'héritage que tous les Européens ont en commun, plutôt qu'en cherchant à gommer nos différences et donc notre passé par une acculturation funeste, que l'Union européenne pourra rassembler à nouveau les peuples européens derrière elle.

1/ Création d'un fonds européen du patrimoine

Ce fonds permettrait de financer la préservation des espaces naturels et du patrimoine culturel. Ce fond pourra notamment être alimenté par une augmentation significative du prix des visas Schengen pour les visiteurs extra-européens, ainsi que, sous réserve d'acceptation des États membres, du reversement par les États membres d'une partie des taxes de séjours dans les zones touristiques européennes.

2/ Favoriser l'écriture et l'enseignement d'une grande histoire de l'Europe

La symbolique a son importance, car elle marque de son empreinte l'environnement dans lequel grandissent les Européens de demain. Ainsi, la monnaie commune devrait mettre en avant les grands personnages de l'histoire européenne ainsi que les grandes réalisations (monuments, etc.) des peuples européens sur les billets. De même, l'Union européenne devra inciter les États membres à inclure dans leurs programmes d'histoire et de géographie un grand récit civilisationnel européen. Elle pourra

aussi mener à bien des actions éducationnelles ou culturelles, ainsi que soutenir financièrement les voyages scolaires dans les hauts lieux culturels européens.

3/ Développement des écoles européennes avec enseignement en trois langues

L'Union européenne pourrait soutenir la création d'un réseau d'écoles internationales où l'enseignement aurait lieu dans les trois langues de travail de l'Union: français, anglais et allemand. Le programme d'échange étudiant Erasmus pourra également être étendu à l'enseignement primaire et secondaire.

4/ Création de grandes universités européennes

La politique de recherche et d'innovation de l'Union européenne devrait favoriser l'émergence de grandes universités européennes, notamment pour contrer et venir concurrencer les grandes universités anglaises suite au Brexit. Pour ce faire, elle pourra favoriser dans ses décisions de financement les structures ayant un appareil éducatif de classe mondiale, attirant des étudiants extra-européens de haut niveau.

Europe de la conquête scientifique et technologique

L'Europe est une civilisation technologique. Berceau de la méthode scientifique et des progrès techniques ayant donné lieu aux différentes révolutions industrielles, l'Europe reste une zone à haut développement technologique. De plus, de nombreux États membres ont des compétences scientifiques et technologiques historiques de pointe, comme l'Allemagne en chimie, ou la France en mathématiques.

Ainsi, l'Europe dispose d'excellents ingénieurs, qui coûtent bien moins cher sur le marché du travail que dans le monde anglo-saxon. C'est un des atouts structurels sur lequel l'Europe pourrait capitaliser afin repartir à la conquête des prochaines frontières technologiques et notamment spatiales.

Rester à la pointe des avancées scientifiques et technologiques est impératif non seulement pour des questions de compétitivité et d'emploi au bénéfice des Européens, mais aussi pour des questions stratégiques de souveraineté : nous ne devons pas être tributaires d'entreprises américaines ou chinoises pour nos infrastructures technologiques stratégiques.

En faisant émerger une véritable vision européenne du progrès scientifique et technologique, adossée à des moyens humains et financiers et à un environnement institutionnel favorable, l'Europe pourra à nouveau se projeter vers l'avenir, et pourra à la fois retenir ses meilleurs cerveaux et en attirer de l'étranger en leur offrant les moyens de transformer les révolutions technologiques qu'ils imaginent en des réalités.

1/ Exploitation minière des astéroïdes et comètes

L'idée est de capitaliser sur la réussite de la mission européenne Rosetta (première sonde à se mettre en orbite, et se poser avec succès, sur une comète) pour continuer les développements technologiques et afin de construire une grande « Compagnie Européenne Minière Spatiale » sur le modèle d'Airbus. Cette initiative contrerait ainsi les start-ups Planetary Resources et Deep Space technologies américaines, qui proposent de commencer à faire de l'exploitation minière d'astéroïdes à l'horizon 2025. En plus des retombées économiques potentiellement colossales (pas de ZEE dans l'espace, donc pas de royalties), cela revêtirait aussi un intérêt extrêmement stratégique au regard du manque de richesses minières dans nos pays européens. De plus, si un jour il y a des colonies humaines dans le reste du système solaire (notamment sur Mars), les pays/entreprises qui pourront fournir ces colonies en matières premières (qui ne pourront pas parvenir de la Terre vu les coûts impliqués) seront en position de contrôle.

2/ Développement de l'ingénierie climatique

Cette idée part du constat qu'en complément de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la situation actuelle dramatique du système climatique fait que nous sommes à présent contraints de nous attaquer frontalement au réchauffement, en contrebalançant ses effets grâce à des procédés humains, si nous voulons avoir une chance de sauver un maximum d'écosystèmes.

Ce qui se passe dans l'Arctique, où l'écosystème est déjà au bord de la rupture du fait de l'impact disproportionné du réchauffement sur cette région du globe, témoigne de l'urgence dans laquelle nous sommes. Les idées existent mais n'ont jusqu'à présent jamais été développées, de peur que cela ne détourne l'attention et les moyens financiers du besoin (primordial) de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

D'importantes questions seront soulevées par ces technologies (notamment dans le cas où certains pays profiteront des changements climatiques qu'ils opéreront, au détriment d'autres pays). Un organe de gouvernance au niveau mondial des actions d'ingénierie climatique devra être créé pour piloter ces actions qui auront une vocation de réduction de la gravité des catastrophes naturelles d'origine météorologique, dans l'intérêt tant pour l'humanité que pour le reste de la faune et de la flore, en plus de la vocation de sauvegarde de la planète et de son climat (protéger et maintenir les écosystèmes).

3/ Favorisation de la robotisation :

Il s'agit de pouvoir gagner en productivité tout en relocalisant des activités industrielles, qui, certes, seront productrices de moins d'emplois qu'avant délocalisation, mais en contrepartie ces emplois seront mieux rémunérés. Cela permettra également de répondre au défi d'une démographie déclinante dans un certain nombre de pays européens, sur le modèle du Japon.

4/ Développement de l'informatique quantique.

Les microprocesseurs ont aujourd'hui atteint les limites physiques quant à leur miniaturisation, ainsi la loi de Moore ne s'applique plus. La prochaine étape technologique pourra donc venir des calculateurs quantiques qui, théoriquement, permettent d'exécuter des calculs bien plus rapidement qu'un ordinateur classique, et notamment de résoudre certains problèmes calculatoires aujourd'hui intraitables pour les ordinateurs classiques.. La France et l'Europe ont pris du retard par rapport aux Etats-Unis et à la Chine qui ont innové ces dernières années dans ce domaine. L'Union européenne devrait donc œuvrer à rattraper son retard en termes de puissance de calcul, et en favorisant une recherche scientifique dans le domaine ayant des applications concrètes dans l'industrie et la santé.

5/ Développement de l'intelligence artificielle :

L'intelligence artificielle renferme des potentialités phénoménales pour de nombreux domaines, notamment dans la santé pour l'aide au diagnostic et les soins. La création d'entreprises publiques détenant le monopole des données (par exemple médicales) des européens permettra de capitaliser sur celles-ci pour construire des instruments prédictifs plus précis, tout en protégeant les données des citoyens. Chargées de l'exploitation de ces données pour créer un maximum de valeur, ces entreprises pourront se développer afin de devenir des géants capables d'enfin rivaliser avec les GAFA américains et les BATX chinois.

6/ Prévention du vieillissement :

La plupart des maladies dont nous souffrons aujourd'hui sont principalement des maladies liées à l'âge (cancers, maladies neurodégénératives, maladies cardiovasculaires, etc.).

Plutôt que de continuer à chercher à soigner une myriade de maladies différentes qui ont des coûts gigantesques en termes humains et financiers, et aboutissant à augmenter l'espérance de vie globale alors que

l'espérance de vie en santé stagne, nous devrions nous attaquer à la cause première de ces maladies, le vieillissement.

La recherche sur le vieillissement a récemment fait de nombreux progrès majeurs, conduisant à la possible émergence à moyen terme de traitements contre le vieillissement.

L'Europe, tant pour répondre au défi démographique que pose le vieillissement de sa population que pour des raisons de bien-être et de qualité de vie des Européens, devrait investir ce domaine massivement en lançant un grand projet de recherche sur le sujet.

À défaut, l'Europe pourrait envisager un grand projet de développement de thérapies pour les maladies du cerveau (Alzheimer, Parkinson, etc., mais aussi dépression sévère, schizophrénie, autisme sévère, etc.). L'objectif serait que les financements et les infrastructures dédiés aux maladies du cerveau rattrapent le plus rapidement possible ceux dédiés au cancer : les deux ont un coût sociétal comparable, mais les moyens dédiés au cancer sont bien plus conséquents.

7/ Éradication des maladies génétiques par le génie génétique :

Encore une fois, plutôt que de chercher à soigner *a posteriori* des maladies 1) atroces à vivre pour les patients et leur famille, 2) dont bon nombre sont soit incurables et soit extrêmement coûteuses à soigner (ou simplement à gérer de manière chronique) et laissent des séquelles, on devrait s'attacher à les éradiquer une fois pour toute. Pour cela, il faudra à la fois augmenter les financements, et libérer la recherche en génie génétique des contraintes réglementaires qui pèsent excessivement sur elle. L'UE a déjà pris un retard très significatif dans ce domaine de recherche.

Les questions éthiques soulevées tant par la prévention du vieillissement que par le génie génétique sont claires et il faudrait absolument lancer dès à présent au niveau européen le grand débat de bioéthique nécessaire sur les avancées récentes sur ces sujets (en génie génétique notamment). Il faut cependant garder à l'esprit que ces recherches auront lieu quoi qu'il arrive (notamment en Chine), il s'agit donc de rester maître de la technologie afin de pouvoir y imposer les contraintes éthiques que nous, Européens, jugeons souhaitables. Se détourner de ces sujets de recherche reviendrait à abdiquer notre souveraineté future aux Chinois.

Alliance européenne de la défense :

Il s'agit d'agir concrètement et résolument dans trois directions. D'abord, les Européens doivent enfin relever leur effort de défense : l'objectif des 2% du PIB doit devenir un véritable impératif. Nous devons inscrire cette volonté dans les objectifs de trajectoires macroéconomiques des pays de l'Union. Ensuite, il faut que les Européens assurent leur autonomie stratégique, ce qui veut notamment dire maintenir sur notre continent une industrie militaire de pointe plutôt que d'acheter systématiquement à l'étranger. Enfin, il faut que les Européens s'organisent et agissent ensemble lorsque leurs intérêts communs sont en jeu : la France ne peut pas agir tout le temps toute seule lorsqu'elle défend en réalité au moins autant les intérêts européens que nos stricts intérêts nationaux. Avec le départ des Britanniques, la France dispose de la plus grande armée européenne (que ce soit en termes de projection, de la dissuasion nucléaire, etc.), et du seul siège au conseil de sécurité des Nations unies. Ces atouts devraient nous conduire à prendre le leadership sur le projet d'Europe de la Défense, afin de doter l'Europe et la France d'un véritable atout dans ses relations diplomatiques.

1/ Augmenter notre effort militaire

Les pays européens doivent atteindre 2% de dépenses militaires par rapport au PIB, et ces 2% doivent pouvoir sortir des critères du pacte de stabilité. Une partie importante de ces 2% devrait également être fléchée vers les dépenses d'équipement et dans l'investissement dans de nouvelles technologies de défense.

2/ Développement de l'industrie militaire européenne

Pour conserver une industrie militaire européenne de pointe, et ne pas être dépassé définitivement par les américains et les puissances émergentes (Chine notamment), les investissements dans l'innovation de l'industrie militaire européenne doivent être amplifiés. Ainsi, la Joint European Disruptive Initiative (JEDI), modelée sur la DARPA américaine (agence gouvernementale finançant très généreusement de nombreux projets de recherche aux applications militaires plus ou moins lointaines), doit être amplifiée et pérennisée.

D'autre part, afin de ne pas se reposer sur les seuls leviers de la recherche publique, on pourra poser une préférence communautaire pour les achats d'équipement militaire, à devoir acheter du matériel militaire européen, sauf à demander une dérogation qui devra remplir une liste stricte de critères. L'uniformisation accrue des matériels militaires des armées européennes qui résultera de cette préférence communautaire aura l'avantage supplémentaire d'augmenter le niveau d'interopérabilité entre les différentes armées, facilitant ainsi leur coopération et les déploiements conjoints.

3/ Leadership français

Le départ des britanniques laisse à la France la place de première armée européenne et de seul État membre siégeant au Conseil de Sécurité de l'ONU et disposant de l'arme nucléaire. Dès lors, la France a un rôle à jouer et une responsabilité à assumer sur les questions

diplomatiques et de défense. Il serait ainsi légitime d'appuyer pour que le poste de Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (à la tête du Service européen pour l'action extérieure) revienne systématiquement à un Français. Ce rôle moteur de la France pourra également anticiper un retrait de l'OTAN progressif des États membres afin de pouvoir poser les bases d'une Europe de la défense autonome.





Volet pour une Europe plus proche des citoyens et au service des Etats membres



Volet démocratique : une Europe plus proche des citoyens et au service des États membres

Depuis les référendums de 2005, les citoyens européens ont exprimé leur scepticisme sur la construction européenne. Le vote du Brexit, les élections de Viktor Orban, Sebastian Kurtz et de la coalition menée par Matteo Salvini et Luigi di Maio démontrent un refus de l'Europe fédérale, et une appétence pour une Europe des nations.

Dans Sauver l'Europe, Hubert Védrine explique parfaitement pourquoi la « fuite en avant institutionnelle » ne permettrait pas de redonner la confiance des peuples au projet européen. Il apparaît ainsi important de poser plusieurs principes : combattre l'Europe des normes, et opérer une clarification des compétences entre l'Union européenne et les États nations.

Opérer une clarification des compétences

L'Union européenne souffre d'un double paradoxe en étant perçue à la fois comme trop rigide et normative (en raison de la multiplication des normes produites au niveau communautaire), tout en étant trop naïve et libérale, car incapable de mettre en place les protections utiles pour les Européens.

Le constat a été formulé par Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne lors d'un discours devant le Conseil de l'Europe, le 16 avril 2016 : « Une des raisons pour lesquelles les citoyens européens s'éloignent du projet européen est due au fait que nous interférons dans trop de domaines de leur vie privée et dans trop de domaines dans lesquels les États membres sont mieux placés pour agir. Nous avons eu tort de réglementer à outrance et de trop interférer dans la vie de nos citoyens. » Dans leur souhait de retrouver une utilité aux yeux des peuples européens, les institutions européennes ont réglementé à tout-va en rendant le corpus législatif illisible.

1/ Mettre en place une convention pour refonder l'Europe

Sur le modèle de la Convention sur l'Avenir de l'Europe, souhaitant établir un traité constitutionnel pour l'Europe, l'objectif est de mettre en place une nouvelle Convention afin de clarifier les compétences entre l'Union européenne et les États membres. Il s'agirait d'effectuer un bilan des actions menées par les institutions européennes et les États membres pour formuler des recommandations sur le niveau le plus adéquat du choix politique.

Celle-ci serait composée de 3 personnes par pays :

- Une personne choisie par le Gouvernement
- Une personne choisie par la majorité parlementaire au Parlement
- Une personne choisie par le principal groupe d'opposition parlementaire

2/ Le mandat donné à la Commission pour les accords commerciaux doit être contrôlé à la fois par le Parlement européen et les Parlements nationaux

La politique commerciale est la principale compétence transférée par les États membres à l'Union européenne. À ce titre, elle doit faire l'objet d'une démocratisation plus poussée afin de renforcer la responsabilité de l'exécutif bruxellois. Cette démocratisation reposerait sur deux piliers : un contrôle renforcé, d'une part, du Parlement européen en respect du transfert de compétence et, d'autre part, par les Parlements nationaux des États membres.

3/ Appliquer plus strictement le principe de subsidiarité afin que ce qui peut être effectué par les États membres ou les échelons inférieurs soit effectué par ces derniers

L'application du principe de subsidiarité n'est pas pleinement utilisée par les parties prenantes. Il apparaît dès lors nécessaire de mettre en place un audit par le Parlement européen et les parlements nationaux afin d'évaluer l'efficacité des politiques menées par l'Union européenne au regard des moyens nationaux des États membres. Cet audit pourrait ainsi servir de base pour mieux répartir les compétences entre l'échelon européen et l'échelon national.

4/ Clarifier la position de l'Union européenne vis-à-vis de la CEDH :

Étant donné que l'UE s'est dotée d'une charte des droits fondamentaux, ayant valeur de traité et étant donc sous la juridiction de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE), l'appartenance à la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH, instance non-européenne, où siègent des juges biélorusses, azéris, russes, etc...) devient inutile, voire néfaste car la juridiction de la CJUE et de la CEDH vont se chevaucher et des conflits juridiques risquent d'apparaître rapidement. De plus, les récentes décisions de la CEDH ouvrant la porte à l'adoption de la charia sur le territoire européen, et contre la laïcité en France, démontrent une dérive idéologique très dangereuse de cette cour.

Partant de là :

- L'Union européenne ne doit pas poursuivre son entrée à la CEDH.
- Les États européens doivent sortir en bloc de la CEDH, afin que seule la compétence de la CJUE soit reconnue en matière de droits fondamentaux.

Transformer les institutions européennes :

Fluidifier les institutions européennes et les rendre plus politique

Les institutions européennes sont actuellement marquées par une forte inertie. Plusieurs mesures cumulatives sont recommandées pour renforcer l'efficacité des institutions européennes.

1/ Mettre en place un « spoil system » européen afin de mieux permettre l'alternance politique à la suite de chaque élection européenne

Le changement de majorité politique au Parlement européen ou d'exécutif ne peut fonctionner efficacement sans la mise en place d'un "spoil system" au sein des institutions européennes (remplacement des hauts fonctionnaires du mandat précédent par des fonctionnaires favorables à la nouvelle majorité). Si une certaine continuité de l'administration a démontré son efficacité, les politiques européennes souffrent de redondances aussi bien sur la méthode que sur les arbitrages. Il est ainsi nécessaire que les directeurs d'administrations des institutions européennes soient automatiquement démis de leur fonction en cas de changement d'exécutif ou de majorité électorale pour offrir aux nouveaux arrivants tous les moyens de mettre en place une nouvelle politique.

2/ Mettre fin à l'absurdité du principe d'un commissaire par État membre et réduction du nombre de commissaires.

Avec le départ à venir des britanniques, l'exécutif de la Commission européenne se composera de 27 commissaires soit un par État membre, ce qui peut donner des portefeuilles sans lien direct avec les compétences de l'Union européenne à moins d'envisager un développement sans limites des compétences européennes.

Il est ainsi nécessaire de revenir sur la règle d'un commissaire par État membre pour privilégier la cohérence de l'exécutif et le mérite des nominations plutôt que le jeu d'appareil après chaque élection européenne pour "recaser" des personnalités politiques mis à mal sur la scène nationale.

3/ Redéfinir les commissions au sein du Parlement européen

Le Parlement européen souffre d'une multiplication des commissions sans véritable rapport avec les compétences européennes. Les commissions permanentes doivent être recentrées sur les compétences européennes alors que les enjeux n'en relevant pas doivent faire l'objet de commissions spéciales en rapport avec l'actualité. Il est important de maximiser l'efficacité des parlementaires européens en concentrant leur action sur les tâches relevant de l'Union européenne et de ne pas disperser cet effort.

Responsabiliser les acteurs européens en renforçant la démocratie au sein des institutions européennes

Les signes de défiance à l'égard de la construction européenne sont nombreux, et parmi les critiques régulièrement formulées se trouvent le manque de démocratie au sein des institutions européennes. À ce titre, la démocratisation des institutions doit procéder par une plus forte responsabilisation des acteurs européens par la représentation européenne et nationale, avant d'aller à terme à une responsabilisation devant les citoyens.

4/ Doter l'UE d'une instance parlementaire spécifique à la zone euro

Il s'agirait d'une commission du Parlement européen spécifique à la zone euro, composée d'eurodéputés et de parlementaires nationaux et visant à renforcer la responsabilité des acteurs de la zone euro. De même, il est recommandé que les parlements nationaux se dotent d'une commission similaire pour suivre les travaux et les actions de la zone euro.

La commission au sein du Parlement européen posséderait le pouvoir d'examiner avec le Conseil européen, les stratégies économiques nationales et européennes afin de formuler des recommandations et d'adopter des orientations à l'adresse des exécutifs nationaux et des acteurs de la zone euro.

5/ Changer l'élection à la présidence de l'Eurogroupe

Actuellement le Président de l'Eurogroupe doit être Ministre des finances d'un des pays de la zone euro pour pouvoir être élu. L'importance de la coordination des politiques nationales et européennes suppose un président de l'Eurogroupe à temps plein.

Le Président de l'Eurogroupe serait élu par les ministres des finances de la zone euro et validé par le Parlement européen. Il s'agirait ainsi de renforcer sa responsabilité politique devant les gouvernements des États membres et également devant le Parlement européen.

Renforcer la lutte contre les conflits d'intérêts

Le renforcement des compétences sur le domaine économique de l'Union européenne à travers les transferts de souveraineté successifs, a inévitablement augmenté les risques de conflit d'intérêts pesant sur responsables politiques et également les fonctionnaires européens. La défiance des citoyens à l'égard des institutions européens requiert une action irréprochable de la part des acteurs européens, ce qui nécessite de renforcer la lutte contre les conflits d'intérêts.

6/ Renforcer la lutte contre les conflits d'intérêts chez les responsables politiques des institutions européennes

Il s'agirait pour les Commissaires et les députés européens de respecter les règles suivantes :

- Obligation de notifier toute activité post-mandat pendant une mandature suivant l'activité au sein des institutions, soit 5 ans ;
- Interdiction, pendant ces cinq années, d'exercer toute activité constituant un conflit d'intérêts, notamment toute activité exécutive dans un secteur en rapport direct avec les responsabilités antérieures ;
- En cas de manquement à ces règles, deux sanctions éventuellement cumulables pourront être appliquées : soit une amende, soit le retrait des avantages liés à leurs anciennes fonctions

7/ Pour les fonctionnaires des institutions de l'Union, établir une procédure d'évaluation du risque de conflit d'intérêt pour toute activité rémunérée exercée après son départ.

Il s'agirait pour les fonctionnaires européens de respecter les règles suivantes :

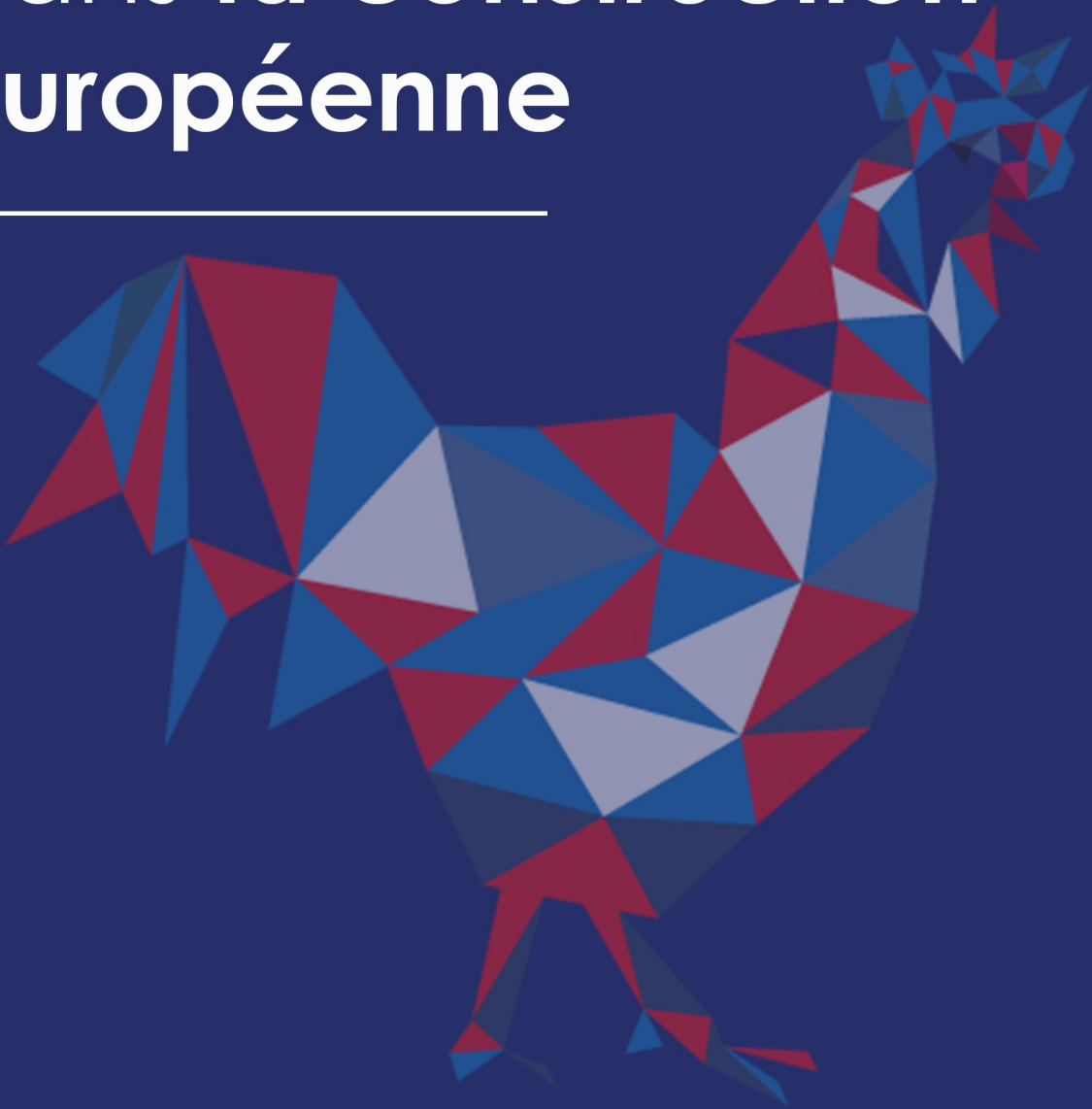
- Obligation de notifier toute activité après la cessation des activités pendant 3 ans ;
- Pendant ces trois années, interdiction d'exercer toute activité constituant un conflit d'intérêts, notamment toute activité exécutive dans un secteur en rapport direct avec les responsabilités antérieures ;
- En cas de manquement à ces règles, deux sanctions complémentaires ou cumulables pourront être appliquées : soit une amende, soit le retrait des avantages liés à leurs anciennes fonctions

8/ Contrôler le respect des règles éthiques par la création d'un corps d'inspecteurs veillant au bon fonctionnement des institutions et au risque de conflit d'intérêts

Le contrôle des règles d'éthiques nécessite la création d'un corps d'inspecteurs indépendant sous l'égide conjointe du Parlement et du Conseil européen.



La stratégie française dans **la construction** **européenne**



L'Europe pour la France : une ambition française

Les trois priorités pour l'Europe —prospérité, protection et projection— sont essentielles pour apporter une nouvelle dimension à la construction européenne. Seulement, ces trois objectifs doivent impérativement s'articuler avec une nouvelle stratégie française. La France a toujours eu un rôle déterminant dans la construction européenne, notamment lors de ses moments charnières comme l'Acte unique ou le Traité de Maastricht. Aujourd'hui elle doit renouer avec son rôle historique afin de débloquent l'Europe. Ce renouveau est d'autant plus essentiel que le couple franco-allemand, qui a défini toute l'évolution européenne, est devenu désuet avec la nouvelle hégémonie allemande en Europe marqué par le dernier traité d'Aix-la-Chapelle.

Signé le 22 janvier dernier, par Emmanuel Macron et Angela Merkel le traité d'Aix-la-Chapelle prévoit entre autre d'avancer vers une convergence accrue entre la France et l'Allemagne. Pourtant, si une convergence économique et fiscale peut être souhaitable, l'influence croissante de l'Allemagne au sein de l'Union européenne s'effectue aux dépens des intérêts français. Comme le traité de Maastricht pour l'Union, ce nouveau traité, loin de nous protéger contre l'hégémonie allemande, donne au contraire à l'Allemagne les moyens d'encore plus contrôler les décisions prises en France. Si nous voulons défendre nos intérêts, il nous faut donc rentrer dans une véritable guerre d'influence avec l'Allemagne au sein de l'UE.

Le Traité d'Aix-la-Chapelle est une erreur puisqu'il prévoit une convergence politique et économique entre deux entités qui n'ont pas la même puissance. Alors que le Traité de l'Élysée signé en 1963 entre De Gaulle et Adenauer mettait en place un traité de coopération entre deux pays de puissances équivalentes, le prochain Traité, par la grande disparité entre la France et l'Allemagne, conduit implicitement à une soumission de la première aux ambitions de la seconde.

L'évolution du rapport de forces entre la France et l'Allemagne découle de plusieurs phénomènes : la réunification allemande et l'élargissement de l'UE vers les pays d'Europe centrale et de l'Est. Après la Chute du Mur de Berlin, la réunification allemande a bouleversé la donne comme le craignait François Mitterrand. La population des deux pays était similaire avec près de 60 millions d'habitants chacun en 1989, tandis que leur PIB était également relativement proche (1200 milliards de dollars constants pour la France et 1400 milliards pour l'Allemagne). Cependant en 1991, un an après l'« unification allemande », le PIB allemand était de 1800 milliards de dollars pour 80 millions d'habitants alors que les indicateurs français avaient peu évolués, ce qui provoqua forcément un changement de rapport de force en faveur de l'Allemagne. À la réunification, s'est ajouté l'élargissement de l'Union européenne en 2004 vers les pays d'Europe centrale et de l'Est qui a achevé de déplacer le centre de gravité de l'UE de la France vers l'Allemagne.

Il est ainsi illusoire de parler de couple franco-allemand comme si les deux pays étaient sur un pied d'égalité dans la gestion de l'UE. En effet, le fait de vouloir faire des réformes structurelles en France ne suffit pas à obtenir des inflexions tangibles de Berlin comme le démontre les expériences de François Hollande (avec la renégociation du TSCG) et d'Emmanuel Macron (réforme de la zone euro). Plutôt que de tenter de séduire et de plaire pour mendier ensuite un soutien, la France doit plutôt engager une véritable guerre d'influence avec l'Allemagne à plusieurs niveaux : au sein des institutions européennes, et sur les plans économiques, militaires et diplomatiques.

La nouvelle situation hégémonique de l'économie allemande s'est traduite par une domination de Berlin au sein des institutions européennes sur les plans administratif, financier et politique. En effet, sur le plan de l'administration, trois grandes institutions européennes sur quatre (excepté le Conseil) ont désormais un secrétaire général (chef de l'administration) allemand : la Commission (Martin Selmayr), le Parlement (Klaus Welle) et le Service européen pour l'action extérieure (Helga Schmid). Les institutions financières européennes sont aussi contrôlées par les allemands : la Banque européenne d'investissement (Werner Hoyer), le Mécanisme européen de stabilité (Klaus Regling) et le Conseil de résolution des crises bancaires (Elke König). Si la Banque centrale européenne est présidée par l'Italien Mario Draghi, rien ne s'y décide sans l'accord du président de la Bundesbank, Jens Weidman (un « faucon » allemand pressenti par certains pour être le prochain président de la BCE). La prédominance des dirigeants allemands est également politique, avec deux allemands dirigeant les groupes parlementaires les plus importants du Parlement européen : Udo Bullman pour les sociaux-démocrates et Manfred Weber pour le PPE. Ce dernier est également spitzenkandidat et grand favori pour devenir le prochain Président de la Commission européenne.

L'enjeu de la guerre d'influence au sein des institutions européennes est énorme à l'égard du poids grandissant de l'Europe sur les politiques nationales. De plus, diriger l'UE, c'est contrôler la première zone économique mondiale. S'il est injuste d'accuser l'Allemagne de ne poursuivre que son intérêt, penser qu'elle défendrait les intérêts de l'UE dans son ensemble avant les siens serait d'une naïveté criminelle. Il est donc tout à fait raisonnable et nécessaire de développer une stratégie française d'influence dans les institutions européennes (afin d'obtenir des arbitrages favorables) en commençant par le renouvellement des fonctions les plus importantes en 2019 (la présidence de la

Commission européenne en mai et celle de la Banque centrale en octobre). Cette stratégie est d'autant plus justifiée que les choix économiques effectués en Europe sous impulsion allemande depuis la crise financière de 2008 ont démontré une grande inefficacité et injustice (sauf pour les banques allemandes). Ainsi, la domination allemande a conduit l'Europe dans une impasse qui aurait pu être encore plus grande quand on connaît la résistance d'Angela Merkel face à la réponse proposée par Nicolas Sarkozy pour sauver le système financier pendant la crise financière de 2008.

Sur le plan économique, les intérêts français et allemands divergent. Le paradigme ordolibéral allemand d'austérité budgétaire et de lutte contre l'inflation, sans équivalent au monde, doit être profondément modifié comme le soulignent les résultats économiques de plusieurs pays comme l'Italie ou la Grèce. La France et les autres pays du Sud devraient donc travailler à un amendement des règles budgétaires imposées par le Pacte de Stabilité, ainsi qu'à l'ajout au mandat de la Banque Centrale Européenne de la mission d'assurer que l'économie tourne à son régime optimal (ce qui inclut le plein emploi). Ces deux points sont capitaux pour permettre à l'Europe de revenir à des politiques monétaires et budgétaires plus en ligne avec celles des autres pays développés et avec ce que préconisent le FMI et l'OCDE par exemple. Cela peut être provoqué par deux options complémentaires : la création d'un front commun contre l'Allemagne avec les pays en difficulté économique et les gouvernements eurosceptiques (difficile dans l'immédiat pour le Gouvernement actuel), ou encore la transformation du modèle économique français pour rattraper l'Allemagne.

Sur les plans militaire et diplomatique, enfin, avec le départ des britanniques, l'armée française devient la seule armée d'importance en Europe, que ce soit en terme de projection que de dissuasion nucléaire. Le retrait américain d'Europe entamé par Barack Obama et poursuivi par Donald Trump renforce également le poids de la France sur cette dimension.

Par contre, cet avantage ne peut être maintenu qu'avec un objectif des 2% du PIB de dépenses militaires et une stratégie européenne visant à renforcer son indépendance stratégique. Sur le plan diplomatique, la France dispose du seul siège de l'UE au Conseil de sécurité des Nations Unies ainsi que du troisième réseau d'ambassades à travers le monde derrière les Etats-Unis et la Chine.

Tous ces points doivent être préservés et renforcés face à la stratégie d'influence allemande. En effet, le « Consensus de Munich » retranscrit du livre blanc sur la politique de sécurité allemande de juillet 2016 démontre clairement la volonté de l'Allemagne à s'investir davantage sur la scène internationale. Le Traité d'Aix-la-Chapelle en est une déclinaison puisqu'il vise à renforcer les liens franco-allemands pour soutenir une réforme du Conseil de sécurité des Nations unies pour une admission de l'Allemagne comme membre permanent.

Ainsi, si les relations entre nos deux pays doivent rester amicales, il n'en reste pas moins que nous sommes concurrents notamment sur l'influence au sein de la construction européenne. Alors que le magazine Times dédiait sa couverture à Emmanuel Macron après son élection, en le couronnant prochain leader européen s'il arrivait à gouverner la France, l'asymétrie des relations franco-allemandes le conduisent à un nouveau défi, celui de refaire de la France le pays incontournable en Europe en détrônant l'Allemagne de cette position d'hégémon. La France dispose de certains atouts pour cela, mais elle ne pourra pas faire l'économie d'une véritable stratégie d'influence et de soft-power à tous les niveaux de l'Union européenne.

1/ Préserver nos acquis et nos atouts.

Notamment en matière diplomatique et militaire, il est impératif que nous conservions nos atouts, et que nous les mettions à profit pour gagner en influence au sein des institutions européennes. Une idée pourrait de mettre de plus en plus à disposition des citoyens européens et de leurs gouvernements nos infrastructures diplomatiques et de défense, afin que nos partenaires européens deviennent totalement dépendants de nous sur ces points. Il faut qu'en matière diplomatique et militaire la France devienne absolument incontournable.

2/ Stratégie d'influence sur les nominations politiques

Il nous faudra user de notre pouvoir diplomatique et militaire, ainsi que notre tradition gaulliste de multilatéralisme dans nos relations (la France doit également pouvoir dialoguer avec des pays avec lesquels nous avons une longue tradition d'amitié et qui sont en ce moment ostracisés pour des raisons idéologiques comme l'Italie ou la Pologne), afin de pouvoir placer un maximum de Français et Françaises à des postes clefs des administrations européennes.

3/ Stratégie d'influence sur les fonctionnaires européens

Nous devons impérativement renforcer l'attractivité des carrières de fonctionnaires européens, ainsi que globalement le niveau de connaissance de l'UE de nos hauts-fonctionnaires.

Pour ce faire, nous pourrions imposer qu'un des stages effectués par les élèves de l'ENA soit effectué dans une institution européenne importante, et ajouter un tel stage au cursus de formation de tous les jeunes hauts-fonctionnaires entrant dans les corps d'État. De la même manière, l'apprentissage de l'anglais doit être favorisé au sein de nos ministères et hautes administrations.

Enfin, nous devons également multiplier les classes préparatoires aux concours européens (ces études pourront d'ailleurs être rémunérées au mérite par l'Etat) afin d'investir les administrations européennes en nombre.

4/ Démystifier le couple franco-allemand :

La France ne s'est jamais construite sur une seule alliance et, si l'on doit retenir une leçon du gaullisme, c'est la mise en pratique du multilatéralisme. La France doit rester un partenaire privilégié du Royaume-Uni et éviter un Brexit brutal qui arrimerait ce dernier aux Etats-Unis. On peut penser à l'Italie qui a une structure et un espace économique lui ressemblant. Enfin, les pays de l'Est de l'Europe, comme la Hongrie et la Pologne, doivent rester des alliés de la France : ils étaient très francophiles par le passé (la Pologne est le seul pays européen à n'avoir été jamais en guerre contre la France), et ici, comme ailleurs, l'anglais et l'allemand ont progressivement supplanté le français.

5/ Mettre en place l'Agenda 2027 : pour faire de la France la première puissance européenne

L'agenda 2027 nécessite principalement de reprendre la stratégie élaborée par le Chancelier Schröder en 2003 avec la mise en place de l'« Agenda 2010 », pensé pour asseoir le rôle de l'Allemagne en Europe. Ce plan comportait à la fois les lois Hartz visant à assouplir le marché du travail, réformer le régime d'assurance chômage et la politique de l'emploi, ainsi que des mesures structurelles pour créer un environnement favorable au développement économique. La crise entamée par le Mouvement des Gilets Jaunes souligne l'impasse du modèle français avec un chômage de masse (près de 9%), une croissance économique faible et un État providence qui ploie sous l'augmentation continue des dépenses et de la fiscalité.

Un changement de modèle économique en France est donc nécessaire pour répondre aux besoins des Français, mais aussi pour rattraper notre retard face à l'Allemagne et bénéficier

d'un nouveau rapport de force favorable.

Ainsi, le Gouvernement pourrait s'inspirer du succès des lois Hartz tout en prenant en compte les analyses à posteriori sur ses difficultés pour réformer l'assurance chômage et la formation professionnelle ainsi que notre politique de l'emploi pour mieux faire correspondre la demande et l'offre sur le marché du travail (plus d'incitations à trouver un emploi et effectuer une formation pour développer des compétences plus adéquates). Toutefois, les réformes seules touchant au marché du travail ne suffiront pas à provoquer un choc dans l'économie française comme le démontre l'« Agenda 2010 ». Il est nécessaire de les accompagner par un soutien massif à l'investissement (transition énergétique, révolution numérique, développement des infrastructures et aménagement du territoire face aux fractures territoriales), le développement d'une nouvelle stratégie industrielle (libérer à l'intérieur, protéger et soutenir contre l'extérieur), et une réforme de l'État providence (revenir à un niveau de dépenses et recettes publiques similaire aux autres pays européens).

La transformation de notre modèle économique est d'autant plus nécessaire que comme le révèlent les derniers indicateurs économiques, l'économie allemande démontre ses limites structurelles avec une faiblesse de ses infrastructures et une démographie déclinante, limites dont ne pâtit pas la France. En effet, si la France conserve encore certains atouts structurels face à l'Allemagne, elle doit par contre les protéger et les développer pour gagner un avantage comparatif aussi bien sur le plan interne, qu'externe.

Tout d'abord sur le plan interne, la France conserve des infrastructures de qualité du fait d'un important niveau d'investissement public à la différence de l'Allemagne. Cependant, il est nécessaire à la fois de maintenir ce niveau d'investissement notamment en développant les transports de proximité dans le cadre de l'aménagement du territoire pour lutter contre les fractures territoriales ; mais également de favoriser l'investissement privé par un allègement fiscal. De même, la population française devrait dépasser la population allemande vers 2050, avec une courbe démographique et une pyramide des âges plus favorables. Cette projection doit par contre être nuancée suite aux dernières statistiques démographiques de l'INSEE notant une baisse importante du nombre de naissances. Il est ainsi indispensable de revenir sur plusieurs choix fiscaux de politique familiale effectués pendant le quinquennat précédent : baisse du plafond du quotient familial, baisse de la prestation d'accueil du jeune enfant et la modulation des allocations familiales depuis 2015 selon le revenu des familles.

En conclusion, pour que l'Union européenne se porte bien, la France doit se porter mieux. Elle doit donc impérativement rattraper l'Allemagne, et ce le plus vite possible, afin de rétablir l'équilibre au sein de l'appareil institutionnel et politique européen. C'est à cette condition que l'Union pourra repartir de l'avant, pour le bien de l'ensemble des Européens d'aujourd'hui et de demain.



L'Europe doit renouer avec
le concept de puissance
et dans cette optique la
France doit renouveler
sa stratégie



Synthèse des propositions

Prosperité : une Europe créatrice de richesse et d'emplois

Volet Politique Monétaire

- 1/ L'euro doit devenir un instrument de puissance monétaire
- 2/ Réforme du budget de la zone euro pour la mise en place un mécanisme de lutte budgétaire contre les chocs symétriques et asymétriques.
- 3/ Création d'un Fonds monétaire européen en transformant le Mécanisme européen de stabilité
- 4/ Création à terme d'un Trésor européen
- 5/ Développer le mécanisme de lutte contre l'usage de l'extraterritorialité américaine
- 6/ Réforme de la politique monétaire

Volet politique budgétaire

Réforme des règles budgétaires communes du Pacte de Stabilité

- 7/ Compléter le semestre européen
- 8/ Les règles du Pacte de Stabilité devraient dépendre du cycle économique

Soutenir l'investissement

- 9/ Conserver et perfectionner le plan Juncker

Volet lutte contre le dumping fiscal et social

Mettre un terme au dumping fiscal

- 10/ Mettre en place un "serpent fiscal" sur l'impôt sur les sociétés
- 11/ Devenir proactif en matière de lutte contre la fraude fiscale
- 12/ Remettre les États-membres sur un pied d'égalité fiscale

Lutter contre le dumping social

13/ Réformer la directive sur les travailleurs détachés

14/ Avancer progressivement vers un salaire minimum européen de subsistance

15/ Mettre en place un serpent social

Volet émergence de champions européens pour faire face aux géants mondiaux

16/ Réviser les règles de concentration et de concurrence

17/ Établir une liste dérogatoire de secteurs stratégiques

18/ Se protéger contre les investissements étrangers nocifs

Volets Accords commerciaux :

19/ Privilégier l'accord de compétence mixte pour les traités commerciaux

20/ Effectuer un audit des accords commerciaux

21/ Imposer la réciprocité dans les échanges commerciaux.

22/ Mettre en place un Buy European Act



Protection : créer un espace sûr aussi bien sur le plan intérieur qu'extérieur

Volet Immigration

Traitement des demandes d'asile

- 23/** Autoriser les dépôts de demande d'asile dans tout consulat ou ambassade européenne dans un pays tiers (non État membre).
- 24/** Création de « hot-spots » de dépôt et de traitement des demandes d'asile dans les pays d'origine et de transit des migrants.
- 25/** Interdiction aux États-membres d'accepter le dépôt sur leur territoire de demandes d'asile.

Gestion des entrées illégales

- 26/** Création de centres de rétention offshore dans un ou des pays tiers, afin d'y rediriger le flux d'entrées illégales ainsi que les déboutés du droit d'asile en attente d'autorisation de retour
- 27/** Renforcement majeur en forces d'active et en équipement de l'agence européenne Frontex de protection de nos frontières extérieures en vue d'interception de toute traversée illégale de nos frontières
- 28/** Modification du mandat de Frontex afin qu'elle intercepte et raccompagne systématiquement les arrivées illégales à leur port (terrestre ou maritime de départ), ou à défaut vers un centre de rétention offshore.
- 29/** Formation des gardes-côtes des pays limitrophes de l'UE et financement direct pour qu'ils prennent la plus grande part de cet effort d'interception et de raccompagnement.

Instauration de règles communes à tous les États membres pénalisant la résidence illégale

- 30/** Toute personne entrée ou résidant illégalement dans un pays de l'UE perd à tout jamais le droit de résider légalement en UE (y compris par mariage).
- 31/** Pénalités financières et fermeture de l'accès au marché unique pour les entreprises employant des étrangers en situation irrégulière ; amendes pour les particuliers qui en font de même.
- 32/** Réglementations enjoignant chaque État membre à établir un registre des résidents légaux.

Volet Sécurité

- 33/** Etablir une agence européenne du renseignement antiterroriste.
- 34/** Sur le plan interne, cette agence européenne centralisera le renseignement européen et pourra être impliquée dans des missions de contre-espionnage transfrontalier
- 35/** Sur le plan externe, cette agence européenne pourra mener à la fois des missions de renseignement et des actions directes d'entrave aux terroristes
- 36/** Montée en puissance du Système d'Information Schengen (SIS II) et évolution vers une utilisation antiterroriste.
- 37/** Interdiction de circuler sur des réseaux de transport transfrontaliers pour les personnes radicalisées, notamment avec la création d'une "no fly list" européenne.
- 38/** Suspendre ou révoquer la citoyenneté européenne des terroristes et djihadistes européens partis à l'étranger.



Projection pour une Europe des Grands projets avec des institutions plus adaptées avec le XXIème siècle

Volet Europe des Grands Projets

39/ Création d'un commissariat aux grands projets :

Plan d'aménagement du territoire

40/ Favoriser le développement des véhicules électriques autonomes :

41/ Développer le projet d'un réseau Hyperloop européen entre les grandes métropoles.

Défense de la culture et du patrimoine européens

42/ Création d'un fonds européen du patrimoine

43/ Favoriser l'écriture et l'enseignement d'une grande histoire de l'Europe

44/ Développement des écoles européennes avec enseignement en trois langues

45/ Création de grandes universités européennes

Europe de la conquête scientifique et technologique:

46/ Exploitation minière des astéroïdes et comètes

47/ Développement de l'ingénierie climatique

48/ Favorisation de la robotisation

49/ Développement de l'informatique quantique.

50/ Développement de l'intelligence artificielle

51/ Prévention du vieillissement

52/ Éradication des maladies génétiques par le génie génétique

Alliance européenne de la défense :

53/ Augmenter notre effort militaire

54/ Développement de l'industrie militaire européenne

55/ Leadership français

Volet démocratique : une Europe plus proche des citoyens et au service des États membres

Opérer une clarification des compétences

- 56/** Mettre en place une convention pour refonder l'Europe
- 57/** Le mandat donné à la Commission pour les accords commerciaux doit être contrôlé à la fois par le Parlement européen et les Parlements nationaux
- 58/** Appliquer plus strictement le principe de subsidiarité afin que ce qui peut être effectué par les États membres ou les échelons inférieurs soit effectué par ces derniers
- 59/** Clarifier la position de l'Union européenne vis-à-vis de la CEDH

Transformer les institutions européennes

Fluidifier les institutions européennes et les rendre plus politique

- 60/** Mettre en place un « spoil system » européen afin de mieux permettre l'alternance politique à la suite de chaque élection européenne
- 61/** Mettre fin à l'absurdité du principe d'un commissaire par État membre et réduction du nombre de commissaires.

- 62/** Redéfinir les commissions au sein du Parlement européen

Responsabiliser les acteurs européens en renforçant la démocratie au sein des institutions européennes

- 63/** Doter l'UE d'une instance parlementaire spécifique à la zone euro

- 64/** Changer l'élection à la présidence de l'Eurogroupe

Renforcer la lutte contre les conflits d'intérêts

- 65/** Renforcer la lutte contre les conflits d'intérêts chez les responsables politiques des institutions européennes
- 66/** Pour les fonctionnaires des institutions de l'Union, établir une procédure d'évaluation du risque de conflit d'intérêt pour toute activité rémunérée exercée après son départ.
- 67/** Contrôler le respect des règles éthiques par la création d'un corps d'inspecteurs veillant au bon fonctionnement des institutions et au risque de conflit d'intérêts

L'Europe pour la France : une ambition française

68/ Préserver nos acquis et nos atouts.

69/ Stratégie d'influence sur les nominations politiques

70/ Stratégie d'influence sur les fonctionnaires européens

71/ Démystifier le couple franco-allemand :

72/ Mettre en place l'Agenda 2027 : pour faire de la France la première puissance européenne





Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques. Il porte un projet gaulliste, réformateur, disruptif et guidé par l'intérêt national. Il est composé d'une cinquantaine de contributeurs de divers horizons - cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises - et chacun expert dans son domaine.

Président : William THAY

Vice-Président : Gilles BÖSINGER

Secrétaire générale : Marion PARISSET

Directeur des études : Jean-Claude BERNARDON

Directeur des affaires publiques : Emeric GUISET

Directrice de la communication : Alexandra MONET

Communication : communication@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org>



***Mentions légales :** L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.*

